



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le LUNDI DIX-NEUF DECEMBRE à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX.

Etaient présents :

M. Y. BOURREL - Maire

Mmes et Mrs. : S. CRAMPAGNE – L. TRICOIRE – C. FAVIER – L. BELEN (*jusqu'au Point 13*) – L. PRADEILLE – P. MOULLIN-TRAFFORT – L. CAPPELLETTI - **Adjoints.**

Mmes et Mrs. : B. GANIBENC – F. DENAT – D. TALON – M. LEVAUX – S. BEAUFILS – M. RENZETTI – S. EGLEME – R. BARTHES – V. ALZINGRE – S. DEMIRIS – F. DALBARD – S. GRES-BLAZIN – G. DEYDIER – B. COISNE – M. PELLETIER – G. PARMENTIER – PM. CHAZOT - **Conseillers.**

Absents excusés :

Mmes et Mrs : L. GELY – C. CLAVEL – D. BALZAMO – A. SAUTET – C. KORDA – B. MAZARD – D. BOURGUET – P. GUIDAULT – L. BELEN (*à partir du Point 14*)

Procurations :

L. GELY à S. CRAMPAGNE
C. CLAVEL à P. MOULLIN-TRAFFORT
A. SAUTET à L. TRICOIRE
L. BELEN à C. FAVIER (*à partir du Point 14*)

C. KORDA à R. BARTHES
B. MAZARD à M. RENZETTI
D. BALZAMO à L. CAPPELLETTI
D. BOURGUET à B. COISNE

Secrétaire de séance : F. DALBARD

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



1. DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATIONS DIVERSES :

A / Décisions municipales diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qui ont été prises depuis la dernière séance. Il a pris les décisions suivantes, dont conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il fait part :

N°	DATE	OBJET	CARACTERISTIQUES	DATE DE L'EVENEMENT	MONTANT en € TTC
149	05/10/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Atelier initiation peinture chinoise	Vendredi 4 novembre 2022	295€
150	17/10/2022	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Lecture polyphonique « Sœurs d'Armes »	Samedi 19 novembre 2022	620€
151	19/10/22	DECISION D'ESTER EN JUSTICE ET DE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE	Désignation d'un avocat pour protection fonctionnelle agent municipal agressé dans l'exercice de ses fonctions	-	-
152	19/10/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Les petits tous »	Lundi 7, mardi 8 et jeudi 10 novembre 2022	5352,80€
153	19/10/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Une Etoile Filante »	Samedi 29 octobre 2022	1524,40€
154	27/10/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES-	Conférence théâtralisée et spectacle de la Compagnie Le Cœur à Barbe	Samedi 5 novembre 2022	2655€
155	27/10/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « En souvenir d'Afrique »	Mercredi 16 novembre 2022	230€
156	27/10/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Concert-lecture « Mes nuits apaches »	Samedi 19 novembre 2022	600€
157	27/10/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Le bois dont je suis fait »	Samedi 26 novembre 2022	4496,85€
158	03/11/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Résidence artistique et exposition d'Anaïs Lacombe	Du 17.11.22 au 02.12.22 et du 05.12.22 au 20.01.23	4000€
159	04/11/22	PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA JOIE DE VIVRE	Programmation d'un spectacle au théâtre Bassaget au profit de l'AFM Téléthon	Vendredi 2 décembre 2022	-
160	09/11/22	DECISION D'ESTER EN JUSTICE - Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2205703-4	Contentieux contrat concernant occupation du domaine public	Requête déposée le 16 11 2022	-
161	10/11/22	MISE A DISPOSITION À TITRE GRACIEUX	Salle ROSA PARKS et local de stockage attenant pour association Jouons en Ludothèque dans le cadre des ateliers des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	Du 28/11/22 au 31/07/2023. Les lundis de 13h30 à 18h lors des semaines paires et pendant toutes les vacances scolaires	-
162	17/11/22	DECISION D'ESTER EN JUSTICE - Désignation d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune dans l'affaire TA 2205159-1	Contentieux concernant décision d'urbanisme	Requête déposée le 04 10 2022	-
163	18/11/22	MISE A DISPOSITION À TITRE GRACIEUX	Gymnase JP Beugnot au profit du comité sport adapté de l'Hérault	Jeuudi 24 novembre 2022	-
164	22/11/22	ALIENATION VEHICULES	2 véhicules Renault Kangoo		
165	22/11/22	MISE A DISPOSITION À TITRE GRACIEUX	Théâtre Bassaget à l'association Les arts en Scène	Mardi 22 novembre 2022	-
166	23/11/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Rencontre et débat avec Thierry Gentet lors de la projection du film « La Camargue, un radeau fragile »	Vendredi 25 novembre 2022	231€

167	25/11/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animations marchés de Noël de Mauguio et Carnon - SCIS Lez'Arts	Samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022	1911,66€
168	25/11/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animations marchés de Noël de Mauguio et Carnon - Enjoliveurs	Samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022	5503€
169	25/11/22	PARTENARIAT DE LA COMMUNE DE MAUGUIO CARNON AVEC LES ASSOCIATIONS JEUNE BALLET CHOREGRAPHIA ET KALA	Programmation d'un spectacle de danses au profit de l'AFM Téléthon	Samedi 3 décembre 2022	-
170	25/11/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle Clown itinérant « Elise Zingarelli » - Marchés de Noël	Dimanche 27 novembre 2022	527,50€
171	25/11/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle itinérant « Eric Tip & Tap » - Marchés de Noël	Dimanche 27 novembre 2022	527,50€
172	25/11/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Noël en fanfare » - Marchés de Noël	Samedi 26 novembre 2022	2954€
173	25/11/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Noël Enchanté » - Marchés de Noël	Dimanche 27 novembre 2022	3587€
174	25/11/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Spectacle « Western Show » - Marchés de Noël	Dimanche 27 novembre 2022	4536,50€
175	25/11/22	CONTRATS DU SPECTACLE ET INTERVENTIONS CULTURELLES	Animation musicale - Marchés de Noël de Mauguio et Carnon	Samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022	1600€
176	28/11/22	Mobilisation emprunt à taux fixe - Budget annexe Port de Carnon	Taux fixe à 3,41% (30/360)		1 000 000€
177	28/11/22	Ouverture ligne trésorerie - Budget annexe Port de Carnon	Euribor 3 mois + marge de 0,55%		1 000 000€
178	28/11/22	Mobilisation emprunt à taux variable - Budget annexe Port de Carnon	Taux variable – index euribor 3 mois – marge fixe 0,9%		600 000€
179	07/12/22	MISE A DISPOSITION À TITRE GRACIEUX	Deux salles d'exposition du 1er étage de l'espace Morastel pour l'association Tarot Club - organisation d'une compétition de tarot	Dimanche 18 décembre 2022	-
180	07/12/22	MISE A DISPOSITION À TITRE GRACIEUX	Local communal situé rdc du centre administratif de Carnon – Association les Joyeux Carnonnais	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	-
181	07/12/22	MISE A DISPOSITION À TITRE GRACIEUX	Local communal situé avenue Jean Moulin à Mauguio à l'association des Donneurs de Sang Bénévoles	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	-
182	07/12/22	MISE A DISPOSITION À TITRE GRACIEUX	Local communal situé avenue Jean Moulin à Mauguio à l'antenne locale de la Ligue Contre le Cancer	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	-
183	07/12/22	MISE A DISPOSITION À TITRE GRACIEUX	Local communal situé place des Cistes à Carnon, pour l'association Union Nationale des Combattants	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	-
184	09/12/22	MISE A DISPOSITION À TITRE GRACIEUX	Local communal situé 60 rue Paul Fort à Mauguio, pour école de musique Mauguio-Carnon	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	-

B / Décisions municipales relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée :

- PROCEDURES ADAPTEES SUPERIEURES à 90 000,00 H.T.

OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CP/VILLE	LOT	MTT € HT	MTT € TTC
DETECTION ET GEO-REFERENCEMENT DE RESEAUX SUR VOIRIE Marché n°22001	ETUDIS	86000 POITIERS		Tranche ferme HT : 52 500€ Tranche optionnelle 1 HT : 12 695€	Tranche ferme TTC : 63 000€ Tranche optionnelle 1 TTC : 15 234€
ACQUISITION DE VEHICULES NEUFS POUR LA COMMUNE DE MAUGUIO-CARNON Marché n°22012				122 629.36€ HT	147 152.48€ TTC
Lot n°3 : Véhicule tourisme neuf – police municipale	MAXIAVENUE SARL	95310 ST OUEN L'AUMONE		21 629.36€ HT	25 952.48€ TTC
Lot n°4 ; Tracteur et benne agricole neufs – Ateliers de Carnon	SARL AGRISUD	34290 SERVIAN		101 000€ HT	121 000€ TTC
AMENAGEMENT D'UNE EPICERIE SOCIALE AU SEIN DU LOCAL CCAS/PMI-STES DU CENTRE DES CISTES A CARNON Marché n°22015				124 399.24€ HT	149 279.09€ TTC
Lot n°1 : Installation de chantier – Démolitions – Gros Œuvre	JECO CONSTRUCTION	34400 LUNEL		18 999.99€ HT	22 799.99€ TTC
Lot n°2 : Menuiseries extérieures	MELMAR	34740 VENDARGUES		15 008.50€ HT	18 010.20€ TTC
Lot n°3 : Menuiseries intérieures	EURL EXPERT BOIS MENUISERIE AGENCEMENT	30300 BEAUCAIRE		12 974.70€ HT	15 569.64€ TTC
Lot n°4 : Cloisons – Doublages – Faux plafonds	CUARTERO SAS	34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE		21 933.80€ HT	26 392.56€ TTC
Lot n°5 : Peinture – Revêtements de sols	SOCAMO	34400 LUNEL		20 513€ HT	24 615.60€ TTC
Lot n°6 : Chauffage – Ventilation – Climatisation - Plomberie	ECO SUD SYSTEMES	34090 MONTPELLIER		17 633.86€ HT	21 160.63€ TTC
Lot n°7 : Electricité – Courants forts et courants faibles	AXENERGIES	34160 CASTRIES		17 275.39€ HT	20 730.47€ TTC

Conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale l'Or Aménagement :

Contrats de quasi-régie au sens de l'article L.2511-1 et suivants du code de la commande publique

- **Assistance à la gestion du projet de la Capitainerie :** Avenant n° 3 ayant pour objet la prolongation du délai de mission au 10 février 2024 en tenant compte de l'année de parfait achèvement. Cet avenant n'a pas d'incidences financières.
- **Etude de programmation urbaine et économique du secteur de la Pointe de Mudaison :** Avenant n°1 ayant pour objet d'élargir le périmètre opérationnel en intégrant le secteur de La Louvade ainsi que de prolonger de 20 mois le délai global prévisionnel de la convention fixé initialement à 35 mois à compter de sa notification soit une durée de 55 mois jusqu'au 20 septembre 2025. Cet avenant n'a pas d'incidences financières.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du présent compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Monsieur Yvon BOURREL : Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ouvre cette dernière séance de l'année du conseil municipal en souhaitant la bienvenue à chacun d'entre vous, avec les désignations habituelles. En termes de préséance, désigner Monsieur Dalbard comme secrétaire de séance. Dire qu'elles sont les procurations. J'ai reçu celles de Monsieur Balzamo pour Monsieur Cappelletti, celle de Monsieur Claude Clavel pour Madame Patricia Moullin-Traffort, celle de Monsieur Sautet pour Monsieur Tricoire. Quand Monsieur Belen aura terminé ses points, il cédera sa procuration à Madame Favier. Madame Korda pour Rachel Barthes, Madame Mazard pour Monsieur Renzetti, Madame Gely pour Madame Crampagne, Monsieur Bourguet pour Monsieur Coisne. Je vous demande d'adopter le dernier procès-verbal.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Juste pour information, Monsieur Denat est allé à une réunion du centre de gestion, mais il est sur la route, il arrive. Il m'a chargé de vous dire qu'il aurait quelques minutes de retard.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous constatons qu'il n'est pas là. Merci de l'excuser. Nous avons l'adoption du dernier conseil municipal qui est un conseil municipal nouvelle mouture, puisque depuis la loi du 27 décembre 2019 applicable au 1^{er} juillet 2022, il convient, outre l'enregistrement que nous faisons, qui est télévisé, nous avons la rédaction d'un procès-verbal in extenso des débats. À ce propos, je serai le premier à m'appliquer ce que je vous demande, de veiller dans vos interventions, chers collègues, à être concis pour la clarté des débats. Nous avons des occasions d'échanger. Tout débat, toute conversation que vous jugerez utile à la résolution du point sera le bienvenu, mais si vous avez pris connaissance, je ne doute pas que vous l'ayez déjà fait, la transcription in extenso des débats brouille parfois les réponses ou les sujets. Pour les personnes qui souhaitent en avoir une connaissance claire, comme disait Boileau, : "Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement". Essayons de nous astreindre à cet exercice un peu nouveau, certes, mais que vous devez pratiquer, je le suppose. Monsieur Parmentier, vous avez la parole.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Lors de l'adoption du règlement intérieur il y a deux ans, j'avais fait cette proposition que le procès-verbal soit retranscrit in extenso pour que les débats puissent être lus par ceux qui malheureusement ont un handicap, notamment en termes d'audition. Je regrette quand même que ce soit la loi qui vous ait obligé à avoir ce procès-verbal exhaustif, que la mairie ne l'ait pas fait avant et ne l'ait pas anticipé. Je trouve que c'est une très bonne chose que ce soit le cas aujourd'hui. Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous renvoie quand même au coût que représente la retranscription de ces séances qui sont déjà enregistrées et qui, en termes de RH, sont plus une volonté de transparence des débats qu'une volonté de les taire, mais c'est votre point de vue et je le respecte. Nous n'avons pas eu d'observations écrites. Avez-vous, Mesdames et Messieurs, une observation à faire en séance ? Non ? Je considère le procès-verbal du dernier conseil municipal définitivement adopté sans réserve. Nous passons sans plus tarder aux décisions municipales et informations diverses telles qu'elles vous ont été présentées dans les tableaux des premières pages, des tableaux très exhaustifs dans lesquels vous y retrouvez la signature des contrats de spectacle, les interventions culturelles. Ce sont tous les documents signés par le maire pour la bonne marche quotidienne des services, qui ne sont pas le signe d'une décision personnelle que j'aurais prise à l'insu du conseil qui m'habilite à prendre des décisions relatives, comme les marchés publics en page trois, pour les procédures supérieures à 90 000 €. On y retrouve les principaux investissements qui nous séparent du dernier conseil en cette fin d'année. Si vous n'avez pas de questions. Monsieur Parmentier.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Est-ce qu'on pourrait avoir des précisions sur la décision numéro 151 concernant la protection fonctionnelle d'un agent municipal agressé dans l'exercice de ses fonctions ? Si on pouvait avoir des précisions sur le contexte de cette affaire. Merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous avons un agent municipal qui a été agressé par une personne de la commune pendant un travail qu'il exécutait. Cette personne a sollicité la protection fonctionnelle, comme elle y a droit, de la part de l'employeur que nous sommes. Par rapport aux écritures des uns et des autres, puisqu'une plainte a été introduite auprès du tribunal par l'agent de la collectivité qui, dans l'exercice de ses fonctions, avait été agressé, donc tout naturellement, l'employeur que nous sommes lui a apporté sa protection fonctionnelle comme on le fait de manière classique.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Ma question, pour être plus précis, c'est quel service ?

Monsieur Yvon BOURREL : Le service voirie, un monsieur qui faisait l'arrosage matinal. S'il n'y a pas d'autre intervention, je cède la parole à notre amie Caroline Favier qui va nous parler...

Arrivée de Monsieur DENAT

2. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE ET DE LA REGIE MUNICIPALE DU PORT DE CARNON :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Du ROB, du rapport d'orientation budgétaire. Ce rapport d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et essentielle dans la vie démocratique d'une commune puisqu'il va nous permettre de donner la situation économique et financière de la commune et nous servir pour voter le budget primitif dans un second temps. Sur quoi se base le ROB ? Sur les finances de la commune, les projets, mais aussi sur deux dispositifs qui sont le projet de loi de programmation des finances publiques pour l'année 2022-2027 et le projet de loi de finances de 2023. Que permet-il ? Il permet de présenter et de débattre sur différents sujets. Nous avons les orientations budgétaires de la commune en termes de fiscalité, de dépenses de fonctionnement, de structure des effectifs, puisqu'il y a aussi l'aspect RH, la programmation des investissements et leur financement sur la durée du mandat, puisque tout ce qui est investissement en 2023 va aussi aller sur les années qui suivent, les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui vont définir le budget primitif que nous voterons en début d'année 2023. Cela nous donne aussi des informations sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et les nouvelles obligations — c'est sur la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 — qui font figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et des besoins de financement de la collectivité. Ce rapport d'orientation budgétaire donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité. Cette année 2023, nous avons des contraintes comme nous n'en avons jamais eu depuis des décennies. Vous en avez déjà entendu parler : une inflation comme on n'en a jamais eu, une hausse des coûts de l'énergie comme nous ne l'avons jamais vu non plus, la proximité géographique du conflit en Ukraine qui touche particulièrement l'économie des pays européens. Quelles sont les conséquences ? Il y a bien sûr des conséquences financières qui se répercutent sur le budget de la commune : la hausse du prix de l'énergie, la hausse des prix des matières premières, la hausse des dépenses de personnel. On ne peut pas l'imputer à la guerre d'Ukraine puisqu'il s'agit de la revalorisation des salaires des fonctionnaires, + 3,5 % de la valeur du point d'indice, et des mesures catégorielles puisqu'il y a eu un reclassement indiciaire des agents de catégories B et C. Ce sont des paramètres dont on doit tenir compte pour construire le budget à venir. L'ensemble de ces contraintes a un impact sur les équilibres financiers de la commune. À partir de là, il n'y avait pas 36 solutions : soit on arrête toutes les dépenses, soit on augmente toutes les recettes, soit on trouve un équilibre entre les deux. On s'est plutôt appliqué à aller chercher cette troisième solution, avec une volonté féroce de l'équipe municipale de ne pas augmenter la fiscalité, c'est-à-dire de maintenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens. C'est un paramètre important. Cela veut dire qu'il faut maîtriser nos dépenses et chercher de nouvelles recettes, en tout cas optimiser nos recettes existantes. Comment cela a été mis en place ? Par un plan de sobriété énergétique, en limitant l'évolution des charges à caractère général. Une loi a démarré cette année demandant aux collectivités publiques de ne pas augmenter de plus de 3,8 % le montant des dépenses de fonctionnement réel. En ayant une action positive sur l'économie, c'est-à-dire en maintenant nos investissements puisqu'il n'est pas question d'arrêter toutes les dépenses, mais en les dimensionnant correctement. En mettant en place une politique tarifaire adaptée pour que l'utilisateur participe au financement des politiques publiques. Tout cela avec une volonté de maintenir un service public de qualité, en déployant des actions en faveur du climat et une politique inclusive en faveur du handicap et de la jeunesse, puisqu'il n'est pas question de faire des sacrifices sur le service public. Avec toutes ces contraintes et une réelle volonté de continuer à avancer, voilà notre rapport d'orientation budgétaire. Nos dépenses de fonctionnement, quatre impacts majeurs, je vous le disais en introduction : augmentation du prix

de l'énergie, augmentation des dépenses de personnel due à l'augmentation de l'indice, augmentation des participations versées, par exemple le SDIS, et évolution des dépenses de fonctionnement. Évolution des prix de l'énergie, sachez que le montant donné ici n'est pas définitif puisque nous attendons encore l'atterrissage fin décembre 2022. Aujourd'hui, l'estimation est à un coefficient x 2,5. L'énergie, c'est-à-dire la somme du gaz et électricité payée sur la commune, était de 723 110 € en 2021. Pour l'instant, la perspective pour le budget primitif de 2023 le porte à 1 821 000. Ce chiffre n'est pas arrêté définitivement. Au niveau de l'eau, l'augmentation est beaucoup plus modérée puisqu'on passerait de 181 123 € à 199 235 €. Au niveau de l'évolution des dépenses de personnel, si on se base au budget primitif 2022 plus la décision modificative, le montant était de 15 222 000 €. Le BP 2023, on se projette sur 15 772 000 €, soit une augmentation de 550 000 €, + 3,61 %. La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires à + 3,5 % est intégrée dans les dépenses à prévoir pour 2023 et le reclassement indiciaire des agents de catégorie B et C. Au niveau de l'évolution des dépenses de fonctionnement, on a un objectif, en 2023, de ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement réel de + 3,8 %. Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devra être suivi et présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire. Pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes, contrairement aux précédents, cet objectif est ici défini en valeur et non plus en volume. Il prend en compte le facteur exogène de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités, c'est-à-dire l'inflation. Dans ces augmentations à contenir dans les 3,8 %, il faudra inclure l'inflation. Ensuite, nos recettes de fonctionnement. Il y a une bonne et une mauvaise nouvelle. Il y a une bonne nouvelle pour tenir le budget à venir et une mauvaise nouvelle pour les personnes fiscalisées que nous sommes. La fiscalité directe, l'évolution du coefficient nominal des bases dépend de l'indice des prix à la consommation estimée à ce jour à 7 %. Pour le contribuable, les impôts vont augmenter. Pour la collectivité publique, ça fait une hausse des recettes. En plus, on a un impact des recettes lié au stationnement payant à venir. Au niveau de la fiscalité directe, l'évolution du coefficient qui est basée par rapport à l'indice des prix à la consommation est estimée à 7 %. Au niveau de la fiscalité locale, chaque année, on vous le réexplique, le coefficient de revalorisation forfaitaire s'applique sur les bases fiscales. Ce coefficient de revalorisation forfaitaire est défini chaque année par la loi de finances. Il s'impose à nous, il est indexé sur l'indice des prix de novembre de l'année moins un et il est envisageable que le coefficient de revalorisation forfaitaire pour 2023 soit de 7 %, avec les prévisions actuelles de l'inflation. Cette application amène naturellement une hausse des cotisations. Il est aussi appliqué à l'évolution physique des bases, c'est-à-dire le nombre de biens vendus. On est sur 0,5 %, qui suit la tendance de ces dernières années. Les recettes liées au stationnement payant. Dans le cadre du projet d'apaisement de la station de Carnon en période estivale, le stationnement sera organisé par zone en fonction des tensions qui ont été observées. Cela va générer des recettes complémentaires. Une politique de tarification et de réglementation est en cours d'étude. Pour l'instant, je n'ai pas de chiffres à vous donner, mais ce sera une source de recettes supplémentaires. Un petit tableau de l'évolution des recettes de fonctionnement entre 2019 et 2025, nos épargnes, épargne de gestion et épargne brute, le taux d'épargne et notre épargne nette. On voit l'évolution de nos recettes de fonctionnement et ce qui nous intéresse toujours, c'est l'épargne nette, que vous connaissez maintenant, c'est-à-dire que j'ai eu mes recettes, j'ai soustrait mes dépenses, j'ai enlevé mes intérêts de la dette et j'ai remboursé mon capital. L'épargne nette, c'est ce qui me reste après avoir payé tout ça. C'est comme dans une maison. J'ai reçu, j'ai payé mes dépenses, j'ai payé mon crédit, il me reste tant pour vivre. On voit sur un graphique l'évolution des épargnes. L'épargne nette est en écru. Je suis désolée, c'est peut-être la moins visible sur le graphique. En 2022, nous avons une baisse des épargnes en général et en 2023, on récupère une petite hausse de l'épargne parce que suite aux baisses de 2022, nous réagissons pour remettre des épargnes correctes. L'épargne brute, même chose, on voit l'évolution. 2022, une baisse de nos épargnes et 2023, à nouveau un correctif pour réagir et reconstruire nos épargnes. L'effet ciseau, même chose, cela dépend des deux tableaux précédents, c'est-à-dire les recettes et les dépenses. Les dépenses se sont rapprochées nettement de nos recettes, mais on remet de la distance, c'est-à-dire du potentiel d'action financier à partir de 2023. Alors, financer nos investissements puisqu'on vient de voir le fonctionnement. Nous avons un PPI estimé à 12 millions d'euros pour 2023. Vous n'avez pas de PPI ce soir. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous sommes en train d'arbitrer et de finaliser le budget. Donc, pour l'instant, il n'est pas possible d'avoir un PPI. Et le PPI sur la période de 2020-2025 est estimé à 55 millions d'euros. Capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit : 2022, on sera à quatre ans et demi, 2023, 6,6 années, 6,2 pour 2024 et 7,5 — puisque c'est l'objectif qui est fixé — pour 2025. Vous le savez, on est en période de fort investissement, puisque tous les projets sont en train ou ont démarré après les études, après les financements, et là on est en période où forcément la capacité va diminuer. Le nombre d'années augmente, la capacité diminue puisque l'idée est de réaliser les projets, bien

entendu. Le budget du port. Alors, sur le budget du port, les hypothèses d'évolution sont les suivantes : on a des impacts comme sur le budget de la commune, bien sûr, au niveau des contraintes qui nous ont été imposées cette année. Mais en plus, nous avons le financement du dragage. Donc, sur le port, 3,8 millions d'euros de dépenses financées par 1,4 million de subventions et 2,4 millions de provisions qui avaient été faites prévus par le port. La gestion du port à sec dans le cadre d'une DSP, les travaux d'investissement à réaliser sont la réalisation du parvis de la capitainerie, la mise en conformité de la station d'avitaillement et la modernisation de la zone est. Il faudra, pour financer ces investissements au niveau du port, limiter les dépenses de fonctionnement afin d'absorber la hausse du prix de l'énergie, puisqu'ils en sont victimes évidemment, comme tout le monde et les provisions pour les futurs dragages, puisque le dragage se fait en ce moment. Mais bien sûr, il faut commencer à nouveau à approvisionner. Il va falloir revaloriser les tarifs des amodiataires, modification du calcul de la redevance et innover pour trouver de nouvelles sources de financement, proposer des investissements productifs de revenus et de nouveaux services. Les épargnes du port. Alors, en 2022, on a une chute des épargnes. Nous avons des épargnes négatives, mais ça s'explique, c'est dû au dragage. Pourquoi ? Parce que pour le dragage, vous avez vu, il y a eu les subventions et il y a eu les provisions de faites, mais il a aussi fallu aller chercher dans la trésorerie du port pour compléter le dragage. Donc, ce n'est pas inquiétant puisqu'on sait d'où ça vient. C'est 2022, c'est le dragage. On redémarre en 2023, bien sûr, avec des épargnes positives et sur la suite des années. Sur un graphique, ça se présente de la même façon. On a l'année 2022 qui paye le dragage. L'effet de ciseau, vous voyez, ça fait des années que je vous parle de l'effet de ciseau. Et là, on le voit. Donc, c'est pour éviter ça. Au niveau des encours de la dette du port, 2022, 2023, 2024 et 2025, avec une augmentation de l'encours de la dette pour financer tout simplement les investissements. Tout est prévu dans le PPI du port. Même chose qu'on ne présente pas pour l'instant puisqu'il faut affiner toutes ces dépenses d'investissement. C'est tout. Voilà pour le rapport d'orientation budgétaire commune et port.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Caroline. Est-ce qu'il appelle de votre part des observations, des remarques ? Monsieur Parmentier, c'est à vous.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci Monsieur le Maire. Première remarque, je vous remercie, je remercie Madame FAVIER et les services pour avoir fait un ROB qui va au-delà de l'année précédente, c'est-à-dire qui va jusqu'à 2025. Donc, on a vraiment des projections pluriannuelles. C'était une demande que je faisais depuis deux ans et je remercie qu'elle ait été actée. Et donc, c'est une bonne chose parce que ça aide vraiment à comprendre les enjeux pour la commune sur les prochaines années. J'aurais une autre remarque, ce serait que je trouve que les projections soient assez optimistes. Alors, ce n'est pas de votre faute si je pense que les projections de la Banque de France et de l'État sont optimistes sur l'inflation, sont optimistes sur l'économie à venir. Notre pays, je ne vois pas comment il ne pourrait pas être en récession en 2023. Se baser sur des projections aussi optimistes de la part de l'État sur la croissance et sur l'économie française fait que je suis assez inquiet sur les projections financières de la commune. Sur les dépenses de personnel, depuis deux ans que je dis qu'il y a un risque de masse salariale qui augmente trop, là elle s'explique par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et c'est une bonne chose qu'ils aient été revalorisés. Mais il ne faut pas que cela devienne une charge trop importante pour notre commune. Et je pense qu'il est bon de réfléchir vraiment à améliorer la qualité du service public tout en contractant un petit peu le nombre de personnel. Dans les années à venir, je pense que c'est nécessaire puisque là, on a besoin de dégager des investissements, on a besoin de dégager des crédits pour investir. Et moi, je reviens là-dessus sur Carnon et sur le Jardin du Bosquet. Le budget pour le Jardin du Bosquet a quand même triplé, ça devait nous coûter 350 000 €, ça a coûté 1 000 000 € au final. Et au final, le skatepark à Carnon n'a pas pu se faire pour 250 000 €. Et donc, cette contrainte budgétaire a des conséquences et je pense qu'il est nécessaire de faire ce travail encore plus fort dans un contexte toujours plus difficile de réduire nos dépenses contraintes pour pouvoir dégager les dépenses d'investissement. À ce titre, vous n'avez pas expliqué pourquoi vous avez prévu à l'horizon 2025 d'emprunter 10 000 000 €. Est-ce qu'on pourrait avoir une justification concernant ces prévisions d'emprunts assez importantes pour la commune, sachant que ce n'est pas le meilleur moment pour emprunter puisque les taux d'intérêt sont très élevés et, à mon avis, resteront encore élevés dans les prochaines années, voire... On est passé à 3,5 % et ça va sûrement encore augmenter vu que la BCE continue d'augmenter.

Madame Caroline FAVIER : Je vous confirme que l'augmentation des taux va continuer.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Voilà.

Madame Caroline FAVIER : Oui, tout à fait. Mais ils ne sont pas élevés.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Et les banques remettent une part variable dans les crédits.

Madame Caroline FAVIER : Mais ce n'est pas qu'une part, c'est du taux variable.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Oui, mais il y a une grosse part à taux variable maintenant dans les emprunts.

Madame Caroline FAVIER : On n'a même que ça, en ce moment.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Exactement.

Madame Caroline FAVIER : On ne fait que du taux variable.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Vous confirmez ce que je dis, c'est très bien. Et donc, j'aimerais avoir la justification de ces emprunts à venir. Je vous remercie.

Madame Caroline FAVIER : Je vais répondre juste sur ma partie. Les emprunts, vous n'avez pas le détail sur la fin parce qu'ils viendront avec le PPI, où vous aurez bien sûr le détail des emprunts qui vont correspondre, puisque les emprunts viennent là toujours pour financer des projets d'investissement. On l'a estimé à 10 millions par rapport au projet. Les taux d'emprunt ne sont pas élevés. Vous avez raison, monsieur Parmentier, les taux d'emprunts augmentent et vont encore augmenter jusqu'à la fin de l'année, mais ils ne sont pas élevés. Quand vous empruntez aujourd'hui sur de l'Euribor trois mois, c'est du taux variable. On a une marge de 1,30 à peu près et on sort avec des taux autour de 3,13 sur 20-25 ans puisque les collectivités empruntent sur du long terme. Ce n'est pas un taux élevé, c'est un taux qui est plus élevé que ce qu'on a connu d'anormalement bas ces quatre dernières années, où on empruntait en dessous de 1 % fixe sur des longues périodes. Mais c'est ce marché-là qui n'était pas normal. Aujourd'hui, emprunter sur du trois et quelques, ça n'a rien d'anormal sur des durées qui sont sur 20 ans, 25 ans ou 30 ans. Parler des taux d'emprunt à nos grands-parents qui empruntaient sur du 11 %... non mais voilà, c'est pour ça qu'il faut comparer ce qui est comparable. Que je vous compare du 11 %, ça n'a pas de sens.

Qu'on compare aujourd'hui à du 0,9 % d'il y a trois ou deux ans, ça n'a pas de sens. Donc, je vous confirme que les taux vont continuer à augmenter. Après, on va peut-être s'arrêter à peu près à 5 %, mais 5 % de taux d'emprunts sur des longues durées comme ça, ce n'est pas élevé. Regardez tous nos emprunts, prenez les collectivités publiques, prenez leur réserve d'emprunts qu'ils ont actuellement, ce sont des taux qui sont entre 4,5 %, et il y a encore un peu de cinq et quelques, il n'y en aura bientôt plus, c'est sur les fins de prêts. Mais franchement, il ne faut pas qu'un taux à 3 % ou 4 % nous empêche d'investir. Ça ne peut pas être une raison économique.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien. J'observe que vous faites un commentaire sur la nécessité de faire de la maîtrise en termes de personnel, mais que vous n'avez rien proposé. Et madame Crampagne, si elle vous avait accueilli à la commission, aurait pu vous dire que le personnel, depuis deux ans, est numériquement au même nombre de personnes titulaires. C'est-à-dire que la hausse de la masse salariale se justifie par les augmentations et par le GBT. C'est-à-dire que nous sommes tous attachés à cet équilibre budgétaire. Les prévisions se doivent d'être avec une épargne nette positive. Et l'épargne nette, vous avez remarqué qu'elle n'est pas trop importante, elle n'est pas démesurément optimiste. Elle est réaliste par rapport à l'analyse financière qui a été faite. Ensuite, d'autres interventions ? Madame Pelletier.

Madame Marianne PELLETIER : Oui. Je ne reviendrai pas sur les projets qu'on a pu déjà critiquer et trouver inutiles aussi, ou en tout cas trop chers. C'est juste un petit point de détail sur le document, mais il me semble que j'étais déjà intervenue là-dessus. Page 25 de l'annexe, le produit de la taxe d'habitation est à zéro pour 2021 et 2022. Il me semble que vous aviez reconnu que c'était une erreur puisqu'il y a encore des personnes qui

payent la taxe d'habitation et les résidences secondaires la payent de toute façon. Et il me semble que je l'avais déjà fait remarquer sur le document. C'est tout.

Madame Caroline FAVIER : Il n'y a pas la résidence secondaire sur le document.

Madame Marianne PELLETIER : D'accord. Mais en résidence principale, il y a encore des personnes qui la payent.

Madame Caroline FAVIER : Non. Ça y est, c'est fini.

Madame Marianne PELLETIER : En 2021 et 2022, c'est à zéro. Même en 2022. Moi, je suis suffisamment riche pour l'avoir payée encore cette fois-ci.

Madame Caroline FAVIER : Ce n'est pas payé à la commune, c'est pour ça.

Madame Marianne PELLETIER : D'accord.

Madame Caroline FAVIER : En direct, on est à zéro et ce qu'on perçoit, vous vous rappelez, c'est le dédommagement, entre guillemets, la compensation — c'est plus correct — du conseil départemental qui nous reverse une partie de leur taxe foncière.

Madame Marianne PELLETIER : D'accord. Et en 2021, c'était déjà le cas alors ?

Madame Caroline FAVIER : Oui.

Madame Marianne PELLETIER : D'accord. C'est tout.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Denat.

Monsieur Frantz DENAT : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. En page 13 — ce sont des questions de néophyte que ma collègue Caroline Favier voudra bien excuser — on a toute une liste de fonds de loi de finances. Moi, ce qui m'intéressait, il y a des trucs sur la politique de la Ville, il y a le fonds, il y a la dotation d'équipements des territoires ruraux. Ce qui m'intéressait, c'était de savoir ce qui finalement bénéficierait ou pas à la Ville, ce qu'on avait sécurisé. Parce que, que l'État mette des milliards, je n'en doute pas, ce sont mes impôts, ça m'intéresse aussi, mais en l'occurrence, ce que j'aimerais bien, c'est savoir quelles sont les retombées de ces différents fonds directement sur notre commune. Quand vous tournez la page, à la page 14, la redondance est une vertu pédagogique. J'ai bien entendu les soucis de tout le monde de faire des dépenses utiles, bénéficiant à tout le monde, donc je pense qu'on y reviendra. Je vois que les financeurs seront mobilisés pour les projets suivants. Alors, il est exact que les financeurs, pour moi, ça reste un vœu pieux pour l'instant. Je sais qu'on va voter une subvention pour l'église tout à l'heure et l'extension de l'hôtel de ville. Bref, il y a des projets qui, pour moi, me restent questionnants par rapport aux dépenses en règle générale. Mais ne vous n'inquiétez pas, il n'y en a pas en 40. Mais on est à la page 40. Dans le PPI, je vois des immobilisations incorporelles à hauteur de 447 600 € en 2022. Alors simplement, vu les écarts qu'il y a, je me demande ce qu'il s'est passé en 2022 et quels sont les investissements incorporels conséquents qu'on a dû mettre. Ce n'est pas une question de les remettre en cause, c'est juste de savoir ce que c'est. Enfin, sur le financement de l'investissement, je vois à la page 41, dans le dernier tableau de financement, qu'on s'arrête malencontreusement sur un résultat de l'exercice à moins cinq millions et quelques et qu'on a zéro, zéro, zéro en 2023, 2024 et 2025. Donc, si on pouvait me donner quelques éclaircissements sur ces points, ça serait tout avec un dernier point, Monsieur le Maire, si vous le permettez. Il n'y a pas longtemps, il y avait un article dans le journal où vous exprimiez, à mon avis à juste titre aussi, votre préoccupation sur les économies d'énergie et vous venez de nous le dire. Ce serait sans doute intéressant que le Conseil soit éclairé sur l'avancée du décret tertiaire, c'est-à-dire de quelle manière et sous quel calendrier vous comptez mettre en place les mesures qui permettent de répondre au décret tertiaire. Voilà, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs.

Madame Caroline FAVIER : J'en suis sur la page 41 et après je reviendrai sur les pages précédentes. Le tableau s'appelle, page 41, le financement. Ça sert bien à ça. En fait, c'est le résultat, il montre bien qu'on est à moins cinq millions. Bien sûr que ça, c'est juste le fonds de roulement. Ça veut dire qu'il nous manque tant pour pouvoir financer nos projets et c'est à partir de là qu'on détermine l'emprunt qu'on va définir. C'est pour ça que, sur la colonne de droite, 2023, sortent dans la ligne des emprunts 6 985 000. C'est l'emprunt qui va venir équilibrer mon financement. Donc, ce moins cinq millions sert à ça. Mon résultat, je vois mon résultat de l'exercice et ça définit le montant de l'emprunt qui va venir compléter pour financer mon projet. Ensuite, la toute première question, c'était sur les subventions. Donc, tout ce qui est les financeurs, page 13 et page 14, ça montre que nous allons aller frapper à toutes les portes, pour parler familièrement. C'est-à-dire qu'on va aller chercher sur toutes les possibilités de subvention. Dire aujourd'hui ce qu'on a eu sur chaque projet, c'est compliqué puisqu'on est en train de définir le budget. Par contre, au BP, vu qu'on aura déjà défini le budget, c'est-à-dire les investissements que nous allons effectuer et les fonctionnements qui seront mis en place, à partir de là, on saura exactement quelles subventions on met en face. Donc, je vous propose et je te propose, Frantz, qu'au moment du budget, quand on aura défini ce qu'on va dépenser, nos choix des arbitrages budgétaires, on aura en face comment nous allons les financer, y compris les subventions. Mais en tout cas, cette page 13 et cette page 14 montrent que nous allons chercher partout, puisqu'on a un service très performant en optimisation des ressources. Et je crois que je n'ai que ça.

Monsieur Yvon BOURREL : Je dirais qu'en termes d'intérêt pour le débat, comme je l'ai rappelé de manière liminaire tout à l'heure, on essaie d'apporter et de verser à la clarté du débat ce qui stratégiquement peut être versé au bénéfice des orientations budgétaires. Ce que je veux dire, c'est que ne doutez pas un seul instant que les écritures sont correctes. Si toutefois vous avez un souci en termes d'écriture, on peut répondre dans un deuxième temps. Je peux prendre en revanche la question sur la loi tertiaire. On a tout simplement poursuivi l'extinction de l'éclairage une heure supplémentaire. On a déjà régulé des températures dans certains lieux publics tel que ça a été décrit. On prévoit au budget l'inscription d'une mise en place d'un plan contre les passoires énergétiques dans les écoles, par exemple, le renouvellement de certaines menuiseries, l'entrée par exemple des services administratifs. C'est un train de mesures, il n'y a pas de recette miracle, sinon nous les aurions opérées depuis longtemps, comme nous avons fait depuis des années, c'est-à-dire que nous avons depuis 2012 l'expertise d'une fluidicienne qui est venue renforcer la capacité des services à analyser les flux en matière de consommation que nous avons déjà singulièrement réduits. Le fait n'est pas nouveau.

Monsieur Frantz DENAT : Le décret tertiaire prévoit aussi tout ce qui est formation des agents, action sur les ressources humaines par rapport à tout ça, et c'est juste que c'est prévu dans le plan. Ce n'est pas moi qui le dis. Le décret prévoit un plan en quatre phases et je pense que ce serait intéressant que ça soit visible pour tout le monde d'avoir ce plan en quatre phases, parce que je pense qu'il est intéressant. Je n'ai pas eu de réponse, excusez-moi, à moins que ça fasse partie de la réponse que vous avez donnée, Monsieur le Maire, sur les 447 600 dits mots corporels et extraordinaires en 2022. Enfin, ce que je me doute extraordinaire.

Madame Caroline FAVIER : Oui, c'est forcément lié à des investissements. Après, si tu veux, je peux demander si madame Bank peut transférer le détail des immobilisations et à quoi ça correspond. Mais là, en tête, je ne sais pas.

Monsieur Frantz DENAT : Ce n'est pas grave. Je me suis dit qu'il y avait peut-être eu un investissement informatique ou quelque chose de significatif pour arriver à un saut entre 100 000 et 447 000. Je pense qu'on devra trouver ça. Merci.

Madame Caroline FAVIER : Les études du PLU, me souffle madame Bank peut-être, mais en partie. Les études du PLU en partie, mais bon... On te donnera le détail parce que là, franchement, j'ai...

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Chazot, c'est à vous.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire. Une première question qui revient régulièrement, peut-être que ce sera dans le PPI, qu'en est-il du mur anti-bruit ? On n'en parle plus depuis un

certain nombre de temps. Première question, est-ce que vous pouvez en dire un peu plus ? Puis, je reviendrai après sur le reste.

Monsieur Yvon BOURREL : Je peux vous répondre et Madame Moullin-Traffort pourrait également vous répondre. Le sujet est en très bonne voie aux dernières nouvelles. Le financement sera déclenché par la commune dès que nous aurons les études préalables que le Département doit faire pour l'élargissement de certains travaux sur les ronds-points Bérégovoy et Willy Brandt, de même que sur certains élargissements qui sont prévus, et d'aménagements de chaussée. Nous avons eu une réunion il y a peu de temps avec les services du Département et dès que l'arbitrage du Département sera connu, nous pourrons vous en dire plus au mois de février.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Cela veut dire que ce seront des investissements supplémentaires qui viendront en supplément de ce qui nous a été présenté ? C'est justement quelque chose qui me dérange un petit peu, étant donné qu'on est amené aujourd'hui à se prononcer sur ce vote du rapport.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est une orientation. Nous envisageons de le faire. Vous ne voulez pas le faire, Monsieur Chazot ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Si, bien évidemment. Ce que je vous dis, c'est que j'aurais préféré, dans la logique, qu'on nous présente le détail du PPI. Ça nous aurait permis déjà de se positionner par rapport à ce rapport avec plus d'éléments. C'est ce que je dis. Après, pour revenir sur le rapport en lui-même, je comprends vos hypothèses et là-dessus, il n'y a pas d'ambiguïté sur les écritures faites par les services. Là où on peut avoir des divergences, c'est sur la mise en œuvre. Moi, ce qui m'inquiète un petit peu, certes, en page 18, l'épargne de gestion, on l'a vu, augmente de 2,2 millions à 3,2 millions. Mais on voit quand même qu'en page 21, l'endettement — et ce sont vos chiffres — bondit à 113 %. Plus six millions, on le voit en 2023, plus 4,4 millions en 2024, plus 2,8 en 2025, ce sont quand même des montants relativement importants. Certes, la crise énergétique passe par là, vous me l'avez dit. Fois 2,5, ce qui correspond pour la partie électricité à 1,8 million, le personnel, un demi-million, mais on a quand même un gros écart. Donc, la politique qui est mise en œuvre me fait poser des questions. Aujourd'hui, au-delà des remarques qui ont été faites par mes collègues, on n'a pas les éléments de réponse. Au-delà du fait — et ça, on en reparlera sur le débat d'orientation budgétaire — que le budget vient sanctionner la politique de la commune. Or, vous le savez, on a quelques désaccords sur cette question de la politique de la commune en termes d'urbanisation et notamment d'aménagement de Carnon. Donc, ça ne pourra pas être sanctionné d'un vote favorable. Ceci étant dit, je m'inquiète quand même du taux d'endettement.

Madame Caroline FAVIER : Alors ça, c'est la première fois ! J'ai eu à répondre à pas assez d'endettement, à une capacité de désendettement qui était trop excellente et qui, du coup, est-ce que vous ne prélevez pas trop d'impôts par rapport aux investissements ? Là, vous me sciez.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Tant que ce n'est pas scié avec l'effet ciseau, tout va bien.

Madame Caroline FAVIER : Ça va. C'est ça. Vous trouvez qu'on a trop d'endettement avec une capacité de désendettement à quatre ans sur un budget de... ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Justement, elle passe de quatre ans à sept ans. C'est bien l'objet de ma question.

Madame Caroline FAVIER : Ça fait partie des ratios vraiment très bons à sept ans. Je passe sous contrôle de la préfecture à 12 ans et encore orange, pas rouge. À 12 ans, je serai orange. Sept ans, c'est vraiment avec une sagesse de réalisation de nos investissements. Ça reste proportionnel à notre budget, avec notre capacité de rembourser la dette, par rapport à notre budget de fonctionnement puisque c'est quand même notre budget de fonctionnement qui va venir payer nos intérêts.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Mais ça, c'est dans le cadre d'hypothèses relativement favorables. C'est ça qui m'inquiète.

Madame Caroline FAVIER : Oui, mais nous sommes des gens sérieux et prudents. Donc, si vous voulez, si jamais il se passait quelque chose, un imprévu, parce qu'il y en a quasiment toutes les semaines sur des dépenses supplémentaires, s'il y avait une dépense supplémentaire, nous avons la sagesse et la prudence de dire à ce moment-là qu'on enlèvera une dépense qui peut être supprimée pour pouvoir payer sans le risque d'aller se surendetter ou de prendre des risques financiers inconsidérés pour aller financer un investissement qui peut être modifiable. Mais 7,5 années avec tous les investissements qui auront été réalisés. Rappelez-vous bien aussi que parmi les investissements qu'on compte faire, il y en a certains qui sont producteurs de recettes, ce qui veut dire qu'il y aura certainement une capacité de désendettement qui sera peut-être meilleure. Mais rassurez-vous, 7,5, c'est un ratio qui est vraiment très bon sur une commune de cette strate et notre sagesse et notre responsabilité feront toujours que s'il y avait un imprévu incroyable, on n'ira pas au-delà. Donc, on redescendra, on fera en sorte, quitte à supprimer certains investissements. Mais je suis assez confiante.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce qui vous est proposé aujourd'hui, chers collègues, c'est un débat d'orientation budgétaire où les fonctions régaliennes de la commune, si tant est comme en principe on parle des fonctions régaliennes de l'État. Moi, je dirais que les fonctions régaliennes de la commune sont celles qui prennent en compte la notion de service public. Elles sont toujours dans la trajectoire de nos ambitions que nous partageons, que ce soit pour les écoles, que ce soit pour la culture, que ce soit pour l'entretien de la ville, le cadre de vie. Nous avons comme ligne de mire un PPI sur le mandat de plus de 50 millions d'euros que nous essayons de conserver grâce à des économies que nous pratiquons sur le fonctionnement. Et bien entendu, à chaque jour suffit sa peine, comme vient de le dire Madame Favier. Si nous estimons, à un moment donné, que des éléments encore plus contraires que ceux que nous avons connus et surmontés, ou que ceux que nous connaissons aujourd'hui, sont versés dans un optimisme béat, nous réorienterons nos investissements en faisant bien attention, comme on l'a fait déjà, de maîtriser la masse salariale et le fonctionnement. Nous saurons faire des économies comme nous avons su le faire par le passé. Aujourd'hui, il est question d'une tendance et d'une orientation. C'est de ça qu'il est question. Après, vous pouvez prendre opération par opération. Bien entendu que choisir, c'est renoncer à certains autres projets. Bien sûr que nous essayons, dans les discussions que nous avons, de voir quelles sont les priorités attendues par nos concitoyens et celles qu'on se fait de l'idée du service public. Voilà ce que nous essayons de faire. Voilà l'enjeu d'aujourd'hui. Madame Pelletier, vous avez demandé la parole ? Non ? Non.

Madame Marianne PELLETIER : Non, je parlais...

Monsieur Yvon BOURREL : Alors, ne parlez pas. Si vous n'avez pas demandé la parole. Excusez-moi, je pensais que vous aviez demandé la parole.

Madame Marianne PELLETIER : J'ai un problème technique et je le verrai après. Je n'ai pas reçu l'intégralité de l'ordre du jour. Mais ce n'est pas le moment.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous en prie, Madame. S'il n'y a pas d'autres interventions, on vote le ROB. Qui est contre le ROB ? Trois. Levez bien la main qu'on puisse vous compter, s'il vous plaît. Qui s'abstient ? Alors, un, deux, trois, quatre, cinq, avec une procuration, c'est ça ? Et qui est pour ? Levez la main qu'on vous voie bien. Merci. Le reste est pour. Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à 25 voix pour, 3 contre (G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT) et 4 abstentions (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER)

3. APPROBATION DES TARIFS COMMUNAUX 2023 :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant est sur l'approbation des tarifs communaux 2023. Je ne vais pas lister tous les tarifs. Vous avez eu l'annexe avec tous les tarifs de la commune et du port de Carnon.

Monsieur Yvon BOURREL : Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire sur les tarifs ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Unanimité.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

4. GARANTIE D'EMPRUNT OPERATION RESIDENCE AUTONOMIE – CROIX ROUGE HABITAT :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant est sur la garantie d'emprunt qui a été demandée par SA HLM Croix-Rouge Habitat, qui sollicite la commune pour obtenir une garantie d'emprunt à hauteur de 75 % pour financer la construction de 57 logements sociaux au sein d'une résidence autonomie qui se situe 43 rue Léon Blum à Mauguio. Donc là, c'est assez classique. La société a contracté deux prêts auprès de la Caisse d'épargne Île-de-France, un montant de 1 779 000 € et le deuxième 5 000 010 €. Donc, ça fait un montant total de 6 789 000 € et la société nous demande de nous porter cautions à hauteur de 75 %. Donc, ça signifie toujours dans ces cas-là que la commune renonce au bénéfice de discussion. Si jamais il y a un impayé, c'est nous qui prenons la relève.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Caroline. Monsieur Chazot, Monsieur Denat, comme vous voulez.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Deux questions. La première revient sur un sujet qu'on avait abordé à plusieurs reprises. Je réitère la demande parce qu'on n'a pas eu les éléments de réponse. On avait demandé lors de la session précédente, puisque ce type de délibération revient fréquemment, le nombre de dossiers au total depuis le début du mandat qui recouvrait les garanties, le volume total de garanties qui était recouvert, le nombre de logements sociaux que ça avait permis d'obtenir, et surtout pour les Melgoriens et les Carnonnais, sur ces logements sociaux, combien ils avaient pu en bénéficier. Ça, ce serait la première remarque et la première question pour réitérer cette demande, si on peut avoir ces éléments. Et la deuxième question concerne une analyse de risque, puisque jusqu'à présent, ce qui avait d'ailleurs justifié un vote positif la fois dernière sur ce type de délibération, on ne prenait pas trop de risques. Aujourd'hui, dans le contexte qui est le nôtre, et vous l'avez rappelé au niveau de la conjoncture, notamment avec l'augmentation des matières premières, il y a peut-être un risque que ces garanties soient levées. Quelle a été l'analyse de risque qui a été faite sur ce sujet ? Voilà mes deux questions. J'espère avoir répondu à votre demande de concision.

Madame Caroline FAVIER : Je vais répondre sur la partie technique. Le montant total des garanties qui ont été faites par la commune figure chaque année dans votre compte administratif. Donc, ça, vous l'avez dans le CA, donc celui du CA 2022 qu'on a fait en juin, vous avez le montant total. Je ne l'ai pas en tête.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ce que je demandais, c'était le cumulé aujourd'hui, à ce jour, sur la commune. Mais ce que vous me dites, c'est juste le cumulé sur l'année et pas sur l'historique.

Madame Caroline FAVIER : C'est le cumulé du début du mandat jusqu'à juin 2022.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Donc, on reverra ça en commission. Merci pour cette première question.

Monsieur Yvon BOURREL : Après, Monsieur Chazot, on n'a pas le droit d'avoir des estimations sur le nombre d'affectations pour les gens de la commune. C'est-à-dire que la commune se porte garante, ce qui est la garantie pour elle d'avoir une affectation des contingents de places, mais qui ne sont pas proportionnels aux garanties

d'emprunt. Il y a l'État, il y a le 1 % patronal, il y a la loi DALO, il y a les ménages à difficultés sociales. Donc, on essaie chaque fois de défendre au mieux nos dossiers, et c'est vrai qu'on y arrive assez souvent, mais on ne peut pour autant pas produire un chiffre qui soit à la fois crédible, officiel et réel. On a des tendances sur certains logements, et des fois on a davantage d'attributions. Ce sur quoi nous travaillons surtout, c'est sur la qualité des logements, leur typologie pour qu'on puisse avoir des jeunes couples.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Mais aujourd'hui, on sait quand même combien il y a de logements sociaux au travers des différentes opérations ? C'est ça la question.

Monsieur Yvon BOURREL : On en a livré une centaine l'année dernière.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Est-ce que ce sera possible d'avoir une réponse substantiée sur un tableau plus précis qu'une estimation en séance ?

Monsieur Yvon BOURREL : On vous donnera les éléments administratifs, Monsieur Chazot, bien sûr.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie.

Monsieur Yvon BOURREL : On vous les communiquera.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Et sur la question de l'analyse de risque peut-être ? Sur la levée potentielle de ces garanties dans le contexte actuel ?

Madame Caroline FAVIER : Avant même de parler de garanties de la commune, il y a en premier lieu un banquier qui analyse le risque de la personne à qui il prête. Croyez-moi, vous n'êtes pas obligé, mais croyez-moi que cette première analyse est déjà sérieuse. Et l'analyse de risque, c'est le prêteur, on ne prête jamais à un garant, jamais. C'est-à-dire que la banque prête à quelqu'un qui est solvable. Et en plus, il y a une garantie qui est prise à côté. Là, dans ce cas-là, le garant est solide, c'est nous. Mais s'il y a eu un prêt, c'est qu'il y a eu une première analyse où la société qui a emprunté est solvable sans aucun doute. Et ensuite, la commune, bien sûr, analyse le risque, c'est-à-dire qu'il y a une étude de l'établissement, d'abord de l'emprunteur, mais il y a aussi une analyse du projet.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est quand même Croix-Rouge Habitat, avec qui nous travaillons depuis des années, qui a aujourd'hui la gestion de la maison Les Aiguerelles avec lesquels nous avons pris là j'allais dire, d'abord pour des contrôles de gestion et ensuite, ce que nous en savons et les pratiques qui sont les nôtres font que nous avons aujourd'hui des bilans qui sont équilibrés, chose qui n'était pas le cas quand on était en gestion avec l'association, parce que la mise aux normes et la nécessité de mutualisation nous a amenés à le confier à Croix-Rouge Habitat, qui développe une politique sociale pour laquelle, c'est vrai, la commune prend des risques, mais elle ne les prend pas avec n'importe quel interlocuteur.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'entends et malgré toute la sympathie que j'ai, et vous pouvez me croire, pour la Croix-Rouge, il faut quand même qu'on se prononce pour engager la commune et c'est, en tant que conseiller municipal, notre rôle. Et de ce fait, pour reprendre le terme de Madame Favier, je lui fais confiance sur les chiffres, je n'ai pas de problème, mais pour reprendre vos propres mots, la confiance n'empêche pas le contrôle.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Denat.

Monsieur Frantz DENAT : Merci, Monsieur le Maire. Comme quoi, on n'est pas forcés de se parler pour avoir des idées qui se recourent. Je ne reviendrai pas sur la lisibilité de combien la commune est aujourd'hui garante en termes de masse financière, en sachant qu'évidemment, on espère bien que personne ne va avoir des soucis de remboursement. Mais on est garants de pas mal d'emprunts et c'est toujours intéressant d'avoir cette visibilité-là. On n'est jamais à l'abri d'une rupture ici ou là. Moi, ce qui m'a surpris, mais j'ai été rassuré tout à l'heure par

madame Favier qui nous a expliqué que 10 % de taux d'intérêt d'emprunt, ce n'était pas trop grave, que de passer de 0,9 quand on sera...

Madame Caroline FAVIER : À 5 %. Et aujourd'hui, on est à 3,13.

Monsieur Frantz DENAT : Là, ce qui m'a surpris, c'est l'indexation sur le livret A, parce que le livret A répond à des règles très précises d'indexation, notamment vis-à-vis de l'inflation, et voir un prêt qui est indexé non pas seulement en variable, mais sur la base du livret A plus 1,1, là aussi tout en soutenant la Croix-Rouge et la manière dont ils gèrent, dont ils ont prévu, ça m'interpelle.

Madame Caroline FAVIER : Tout à fait. C'est parce que le taux indexé au livret A reste très bas actuellement et plus bas que l'Euribor trois mois ou tout autre Euribor. Ce qui veut dire qu'ils ont fait une perspective en se disant que la durée où ce taux serait plus bas leur coûterait moins cher, de toute façon, par rapport au taux actuel des marchés sur un autre indice qu'une fois qu'il aura évolué, effectivement, puisque le taux du livret sera amené à évoluer aussi. La perspective, c'est que ce sera quand même moins cher, en tout cas ça leur coûtera moins que de passer tout de suite sur du 3,13 puisqu'aujourd'hui on est au-dessus de trois.

Monsieur Frantz DENAT : C'est donc bien de la prise de risque. On est d'accord que ce n'est pas le taux d'aujourd'hui plus 1,11, c'est à chaque fois que le livret A augmente, c'est une variabilité du taux de prêt. On est d'accord ?

Madame Caroline FAVIER : Oui, c'est une revue annuelle. Le taux du livret A, il augmente très peu vite. Ce n'est pas très français ce que je viens de dire. Vous m'avez suivie ? C'est bien, je vous fais rire pendant que je vous parle de finances, c'est relativement rare. La hausse de l'indice sur le livret A, il y a quand même de fortes chances pour qu'elle soit beaucoup plus lente que la hausse des Euribor.

Monsieur Frantz DENAT : Merci de la réponse, en tout cas.

Madame Caroline FAVIER : De toute façon, dès qu'on est sur du taux variable... Juste une précision, pardon Monsieur le Maire. Si on n'était pas sur du taux variable aujourd'hui, tous les banquiers sur la place sont tous dans l'impossibilité de vous financer aujourd'hui, collectivités publiques. Pourquoi ? Parce qu'il y a un taux d'usure qui est mis à 3,17 et qu'au-dessus de 3,17, nous n'avons plus le droit de financer. Ce taux d'usure est revu tous les trimestres, il sera revu au 1^{er} janvier. Si jamais on était sur du taux fixe — on est à quatre en taux fixe — ça voudrait dire plus aucun financement sur les collectivités publiques, ce serait une catastrophe. Ça voudrait dire que tous nos projets s'arrêteraient là où ils en sont. Il y a aussi cette volonté d'accompagnement. C'est pour ça qu'on est sur du taux variable. Je veux dire, les banquiers ne se sont pas levés un matin en disant : "Tiens, aujourd'hui on va passer sur du taux variable." Il y a quand même cette volonté d'accompagner les finances publiques, c'est pour ça qu'on est sur du taux variable. Ce taux variable est plus bas que si on était sur du taux fixe et je pense que c'est la perspective.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. Nous passons au vote de cette garantie. Qui est contre ? Trois. Qui s'abstient ? Un. Merci pour votre vote.

La délibération suivante est adoptée à 28 voix pour, 3 contre (G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT) et 1 abstention (F.DENAT)

5. MODIFICATION DES PERIODES DE REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, c'est la modification de la périodicité de versement de la taxe de séjour. Vous savez que Carnon est une station balnéaire et qu'à ce titre, les hébergeurs qui louent sous certaines

formes reversent à la commune une taxe de séjour. Cette taxe de séjour est perçue par personne, par nuitée et selon le type de logement. Elle s'applique du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il y avait une particularité, c'est que les hébergeurs font le calcul de leur taxe de séjour mensuellement, mais par contre ils reversent à la commune par quadrimestre. On va remettre une cohérence entre le calcul de la taxe, c'est-à-dire que les hébergeurs vont calculer cette taxe mensuellement et la reverseront tous les mois à la commune. C'est tout simple.

Monsieur Yvon BOURREL : Très bien. On passe au vote s'il n'y a pas de question. Contre ? Abstentions ? Ça roule, je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

6. PRORATISATION DES REDEVANCES DES CONCESSIONS DE PLAGES :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point suivant est relatif à la participation des redevances des concessions de plage. Ce qui se passe, c'est que les conventions d'exploitation des lots ont eu un certain retard. Elles ont été notifiées aux exploitants assez tardivement, à savoir le 11 avril pour les lots un et deux, le 11 mai pour les lots sept, neuf et 10. Donc les permis de construire ont été délivrés aux exploitants le 11 mai et le 31 mai. Par voie de conséquence, aucun lot n'a pu être exploité avant le 30 mai 2022, soit un mois plus tard que les dates d'ouverture usuellement constatées les années précédentes. Il est proposé au Conseil, au prorata de l'autorisation qui a été diminuée, de diminuer d'un sixième le montant de la redevance due pour chacun d'eux. C'est un principe qu'on a déjà utilisé par le passé. On passe au vote. Contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

7. VENTE AUX ENCHERES D'UNE MINI-PELLE KOMATSU ET D'UN PORTE ENGIN HUMBAUR SUR LA PLATEFORME INTERNET AGORASTORE :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, il s'agit de vente aux enchères d'une mini pelle Komatsu et d'un porte-engins Humbaur sur la plateforme Internet Agorastore. Vous savez que la commune a acquis du matériel qui vieillit, qui tombe en panne, etc., ou qui n'est plus utilisable ou utile. Et plutôt que de perdre ça, dans le cadre d'une démarche de développement durable, on revend aux enchères sur Agorastore, tout simplement. Monsieur le Maire a délégué de ces ventes jusqu'à hauteur de 4 600 €. Or, lors des dernières ventes aux enchères du 28 juin 2022 jusqu'au 7 juillet, ont été vendus la mini pelle et l'autre engin supplémentaire pour un montant qui dépasse ces 4 600 € puisque sur le total des deux, nous arrivons à 12 833 €. Il faut donner autorisation à Monsieur le Maire pour, après la vente de ces deux engins, que la vente finale de ce lot soit perçue par la mairie.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Chazot ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'est juste une question sur la forme, évidemment on ne va pas s'y opposer. La seule question, c'est au lieu de servir de chambre d'enregistrement aujourd'hui, pourquoi ce type de délibération n'est pas fait en amont, ce qui permettrait d'autoriser la vente et de ne pas servir de chambre d'enregistrement a posteriori ?

Madame Caroline FAVIER : Parce qu'on ne connaît pas au départ, c'est un peu le principe des enchères, le montant auquel ça va partir.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, mais on sait qu'on va le vendre.

Madame Caroline FAVIER : On sait qu'on va le vendre, mais on ne sait pas à quel prix. La mise à prix, elle était à 4 000 €.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Chazot, on est dans la transparence la plus absolue. On désaffecte du matériel qui a déjà été acquis par des votes que nous avons faits dans les années précédentes. On désaffecte et on se dessaisit de ce matériel, on vous en fait part, ça prend deux minutes. Je pense que c'est de bonne gestion.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je ne dis pas le contraire, je dis juste de le faire a priori plutôt qu'a posteriori. C'est tout. Je ne conteste absolument pas de le faire, je dis juste de le faire a priori plutôt qu'a posteriori, c'est tout.

Madame Caroline FAVIER : Oui, mais on n'aura pas le montant.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Au niveau de l'enchère, on connaît une estimation au départ. Même si c'est en dessous de ce qui était prévu sur l'estimation de base, au moins ce serait validé.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Chazot, si je revenais des commissions en vous disant "Finalement, on l'a vendu 5 000 ou 10 000 € de moins", vous me diriez : "Monsieur le Maire, comment est-ce possible ? Il y avait une estimation." Au contraire, on est vraiment transparents. On est transparents, comme toujours.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Ce n'est pas la transparence que je mets en cause.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous propose d'approuver cette vente de la mini pelle Komatsu à l'Agorastore. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

8. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 – INDEMNITE DES AGENTS RECENSEURS :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant est le recensement de la population en 2023 et l'indemnité qui va être versée aux agents recenseurs puisque l'INSEE va verser à la commune une dotation de 3 611€. On vous propose de répartir cette somme entre les quatre agents qui vont effectuer le recensement en 2023.

Monsieur Frantz DENAT : Juste une question, ce sont des agents communaux, on s'entend ? Ce sont des fonctionnaires de chez nous ou ce sont des gens qu'on prend à l'extérieur ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Ça se fait sur la base du volontariat, donc on le propose de manière première à l'ensemble des agents de la collectivité. Si jamais on n'a pas suffisamment de candidats, on peut prendre toutes les bonnes volontés.

Monsieur Frantz DENAT : Et en l'espèce, on aura des candidats, je suppose ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Cette année, malheureusement non.

Monsieur Frantz DENAT : OK, merci de la précision.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote, si vous le voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

9. CONCLUSION D'UN BAIL PROFESSIONNEL RELATIF A LA PRISE EN LOCATION DE LA MAISON ZOÉ :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point suivant est relatif à la conclusion d'un bail professionnel relatif à la prise en location de la maison Zoé, pour laquelle on a souvent des discussions et des questionnements. La maison Zoé, je ne la présente pas. Elle est à Carnon ouest, à côté de la place Bénézech et elle est tangente au Jardin du Bosquet qui a été réhabilité, requalifié. Elle se prévaut d'un espace d'accueil, d'une salle de réunion, de deux bureaux, d'une cuisine, de dégagements, de vestiaires, de sanitaires. Et comme vous le savez, nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt puisque nous avons plusieurs types de sollicitations en la matière pour y réaliser un projet à visée professionnelle, commerciale, touristique ou de service. Cinq candidats ont remis une offre à cet appel à manifestation d'intérêt : monsieur Blanchard pour une recyclerie pour les sports nautiques ; madame Michel pour un restaurant guinguette ; monsieur Pereira pour une maison sport santé, médecine, kiné, activité physique partagée, diététique ; madame Croze pour une activité de primeur ou d'épicerie fine ; monsieur Lambiase pour une activité de restauration traiteur. Une commission ad hoc s'est réunie pour évaluer les différents dossiers et a retenu deux offres. Pour suite de la procédure, les deux candidats ont été auditionnés et c'est Monsieur Pereira qui a été retenu par rapport à son projet de maison sport santé avec des dispositions — je corrige peut-être si ce n'était pas déjà fait. Le preneur s'engage à un loyer annuel de 25 000 € révisable annuellement avec une durée de bail de type professionnel de 20 ans. Les locaux serviront au preneur à l'exercice exclusif des activités de médecine kinésithérapie, activité physique adaptée, diététique, yoga, pilates, massages et conférences. Le preneur supportera l'ensemble des charges afférentes aux locaux loués en sus du loyer, acquittera ses impôts personnels et remboursera au bailleur des taxes et impôts y afférents aux locaux loués. Ce qui a convaincu la commission, c'est que c'est un projet santé, c'est un projet crédible, c'est un projet où le preneur prend des engagements sérieux. Et nous avons pensé qu'effectivement, cette demande n'empiète en rien sur la maison pluridisciplinaire de santé qui pourra peut-être se faire à Carnon en fonction des desiderata des Carnonnais et surtout des professionnels et des arbitrages de l'Agence régionale de santé qui distille ces crédits. Monsieur Pereira se voit proposer la prise en location effective de la maison Zoé avec, je l'espère, un projet qu'il saura mener à bien. S'il y a des questions, je les prends. Il devrait ouvrir dans le courant de l'année prochaine.

Monsieur Frantz DENAT : Je voudrais juste dire quel plaisir personnel — excusez-moi de temps en temps d'être égoïste — de voir ce projet aboutir puisque j'avais participé aux débuts et je crois que vraiment c'est un vrai projet humaniste sur cette partie. Et l'ensemble du projet me paraît répondre en plus à de vrais besoins. Il y a la proximité de l'école de voile, il y a toute une synergie qui, je l'espère, se créera. Et je suis très heureux que les commissions et les entretiens aient retenu personnellement ce projet.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Frantz, pour cette appréciation que je sais apprécier. Monsieur Deydier, je suppose que vous êtes ravi aussi, provisoirement ravi en tout cas, puisqu'on a encore d'autres attentes sur Carnon et sur Mauguio. Et je sais que c'est un sujet dont vous m'avez fait part.

Monsieur Gérard DEYDIER : Oui, bien sûr. Effectivement, je suis content que ça arrive. Le seul regret, c'est que ça arrive très tard à mon sens, bien sûr.

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, mais les travaux de réfection ne sont pas encore entrepris et ils vont être entrepris maintenant.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je sais.

Monsieur Yvon BOURREL : Il vaut mieux un projet qui a mûri et qui sera, nous l'espérons, un bon projet qu'un plan B ou qu'une énième affaire qui ne serait pas forte de sens. En tout cas, celle-ci cumule la question de santé publique et de partenariat et elle va dans le sens de ce qui est souvent sollicité en termes de votes ici.

Monsieur Gérard DEYDIER : Effectivement, il y a un besoin. Le besoin, il est là. La seule chose que je crains, c'est la desserte de cette maison, desserte voitures, etc.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est un sujet qui reviendra également en conseil municipal. Nous travaillerons sur les dispositions prises en fonction des mobilités, de la requalification de Carnon, des dispositions prises pour le stationnement payant ou le stationnement des riverains, comment cet espace, nous souhaitons ensemble le faire vivre. C'est un sujet qui sera décidé en conseil municipal. Je vous demande de voter favorablement. Et si vous ne voulez pas, ça vous appartient. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ça me fait plaisir que, de temps en temps, on ait l'unanimité sur de tels projets parce qu'il me semble qu'il y a des points de rencontre qui sont possibles. Et celui-là en est un.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

10. PARTENARIAT DE L'OFFICE DU TOURISME AUX ANIMATIONS TOURISTIQUES :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, c'est un partenariat de l'office du tourisme aux animations touristiques. Simultanément à l'élaboration du schéma directeur Mauguio Carnon 2030, la commune et l'office du tourisme sont amenés à dynamiser l'animation sur la vie de Carnon par rapport à l'arrivée de touristes qui maintenant se fait sur la totalité de l'année. C'est un projet qui se nomme Ville quatre saisons, qui porte bien son nom, donc sur toute l'année de façon à redynamiser la station balnéaire. Il y a plusieurs thèmes qui sont au niveau du sport avec le Wingfoil Event, la culture, découverte de notre patrimoine local, d'événements tels que le festival littéraire Lever l'Ancre, l'organisation des marchés d'été de Carnon qui permettent de développer le territoire. Ces manifestations sont réalisées en partenariat avec l'office du tourisme et sont financées par le budget principal de la commune. Ce point dit que nous avons valorisé toutes les actions qui ont été faites par la commune et l'office du tourisme reverse à la commune sur le budget principal, le coût qui en ressort. Pour l'événementiel à Carnon, il y a une prise en charge directe de la masse salariale, bien sûr, mise à disposition de matériel, ça représente 179 618 €. La mise à disposition des locaux de l'office municipal du tourisme et l'entretien : 32 674 €. Les marchés hebdomadaires estivaux : 10 137 €. Et la communication : 6 260 €. Soit un total de 228 689 € que l'office du tourisme va reverser à la commune au titre de la participation à l'animation de ces événements.

Monsieur Yvon BOURREL : Je sais que, Monsieur Deydier, vous m'aviez sollicité pour annuler ce point. Je l'ai retenu. Vous n'étiez pas là tout à l'heure en début de séance, je n'ai pas pu vous parler. Mais vous avez vu, on a maintenu le point. Il y a un flux, un flux de réciprocité qui ne vous aura pas échappé, j'espère.

Monsieur Gérard DEYDIER : Je comprends mais je n'ai peut-être pas été très attentif dans les conseils précédents, mais pour moi, c'est la première fois que je vois ça. Ça m'a surpris, d'une part. D'autre part l'ensemble de ces facturations m'étonne quelque part parce que, pour moi, l'office du tourisme a ses missions et son budget. Et taper dans son budget, c'est réduire ses missions.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Deydier, quand vous êtes devant le hall administratif et que vous levez la tête, qu'est-ce que vous lisez ? Office municipal de tourisme.

Monsieur Gérard DEYDIER : Ce que je ne lis pas, c'est liberté, égalité, fraternité, par exemple aussi. D'accord !

Monsieur Yvon BOURREL : Attendez, mais je ne vois pas le rapport. Moi, je vous dis que c'est un office municipal. Il participe à la vie culturelle, il participe au rayonnement de la commune. C'est lui qui est l'ambassadeur de son image et de tout ce qui s'y fait, pas vis-à-vis des gens qui sont sur le territoire même si c'est souvent à leur bénéfice, vis-à-vis des visiteurs. Quoi de plus normal qu'il soit associé au lieu d'être chacun dans son coin ? Au contraire, il fait rayonner avec la médiathèque de l'Ancre, avec les balades naturalistes, avec la culture, il y a une programmation Rosa Parks dont vous devriez vous réjouir, me semble-t-il. L'office participe au rayonnement de la commune et il participe également à son financement.

Monsieur Gérard DEYDIER : Mais comme je l'ai dit, c'est la première fois que je le vois. Je n'ai peut-être pas été assez attentif avant.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce n'est pas la dernière, Monsieur.

Monsieur Gérard DEYDIER : C'est la première fois que je le vois, je suis surpris que ça apparaisse maintenant. Je pense que ce n'est pas justifié. Voilà.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est votre point de vue. Monsieur Chazot ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Je suis un peu embêté moi aussi sur ce point. J'ai bien compris le mécanisme de réversion, il n'y a pas de souci. Ce qui m'ennuie un petit peu, c'est qu'on parlait tout à l'heure, en termes d'orientations budgétaires, de politique de la commune et de priorités. Typiquement, l'office du tourisme, pour moi, ça doit être une priorité. Et j'ai l'impression de constater que d'une part, on a effectivement les activités touristiques, on parlait de budget, qui permettent au rayonnement de la Ville, mais sont aussi des sources de financement essentiellement axées sur Carnon. On pourrait l'étendre aussi sur la question de Mauguio, mais c'est un autre sujet. On a des activités culturelles. Alors, c'est vrai que Carnon n'est pas oubliée. Il y a la médiathèque, il y a les activités de Rosa Parks, mais on pourrait faire énormément de choses en termes d'événements qui sont aujourd'hui focalisés sur Mauguio par les équipes de la culture et il y a les associations de l'autre côté. En termes de transversalité dont vous nous parlez souvent, je n'ai pas l'impression qu'il y ait de convergence. Précisément sur ce point, en parlant d'orientations budgétaires, ça illustre le propos que je voulais donner précédemment. Ce seraient des financements qui pourraient rester à l'office du tourisme, même si j'ai bien compris qu'il y a la réciprocité et que ça bénéficie à l'ensemble de la commune, pour faire plus d'événements sur la partie de Carnon parce que faire ce genre de délibération, à tort ou à raison, je n'entrerais pas dans le débat, ne fait qu'alimenter un ressentiment chez certains habitants. Ce point-là plus le fait que ce budget pourrait servir à faire plus d'événements sur le port de Carnon, je trouve un peu ça dommage.

Monsieur Yvon BOURREL : L'office de tourisme, l'année dernière, je parle à la place de monsieur Belen parce que sa modestie l'empêcherait de le dire, a mis en place deux événements majeurs : Lever l'Ancre, avec un festival littéraire de bande dessinée avec un partenariat avec la culture et la médiathèque ; ensuite, la fête de la mer avec une journée portes ouvertes avec tous les clubs. L'office du tourisme, c'est un ensemblier. C'est lui qui, grâce aux compétences des différents secteurs sportifs, culturels, scolaires, met en place une animation ou une programmation de nature à nourrir la population carnonnaise à l'année et distraire et nourrir les populations des visiteurs. J'allais dire, c'est une rampe de lancement, c'est un vecteur. Ce n'est pas lui le concepteur de tout cela. Lui, il s'occupe, en fonction des saisons — Carnon est une ville de quatre saisons — on essaie de voir comment la croissance bleue peut être promue en partenariat avec le port, comment la lecture peut être promue, ou la culture, avec par exemple le Département pour Lire à la mer où c'est essentiellement la culture qui s'y emploie, mais pas que. La programmation qui est faite dans les animations, dans les accueils et ensuite dans les rapports avec le commerce, monsieur Cappelletti pourrait vous dire qu'il siège à l'office de tourisme, avec des acteurs qui ne sont pas que les acteurs municipaux. L'office est fait avec des professionnels. Il y a le patron du Neptune, il y a des plaisanciers, il y a des chefs d'entreprise, il y a des syndicats, enfin il y en a un. C'est-

à-dire que c'est la vie tout court, la vie carnonnaise. Et ces composantes-là, elles ne sont pas une chambre d'enregistrement, elles sont une force de proposition. L'office propose une programmation, propose de voir comment le tissu associatif réagit, madame Gely n'est pas là mais elle pourrait vous le dire, comment le tissu commercial souhaite également s'impliquer ce qu'il souhaite comme type d'animations, comment les commerçants de la restauration veulent agir. Si vous voulez, c'est le deus ex machina qui concocte tout cela et qui ensuite porte essentiellement sur Carnon, c'est vrai mais pas que. Il est impliqué dans les visites culturelles du Château des comtes de Melgueil ou dans certaines animations. Il est sur les balades naturalistes sur la découverte de l'étang avec les différents ateliers. Il n'est pas lui-même le concepteur et le promoteur d'une ingénierie qu'il ne possède pas, puisque les personnes qui sont là-bas sont des personnes qui conseillent les gens pour les séjours. Ce sont des personnes qui travaillent sur l'image, sur la digitalisation, la numérisation, la conception des supports pour faire savoir, qui travaillent sur les partenariats avec l'aéroport, avec les autres offices de tourisme pilotés par la Région pour justement une convergence de forces qui portent l'image de notre région. J'allais dire, il n'a pas la capacité lui-même à être producteur culturel, à être inventeur littéraire, à être spécialiste. Il a été partenaire pour le Wingfoil Event au mois de septembre. Vous y étiez, ça a eu un succès fou, mais il a donné 10 000 ou 15 000 € plus la logistique humaine. L'office de tourisme, c'est ce qui fait qu'on a une dynamique qui se crée pour promouvoir, pas que des manifestations, pas que des animations, mais également le sens qui promeut les vertus du territoire, qui explique aux usagers comment notre conception environnementale se décline sur la plage, ainsi de suite, qu'il travaille sur les mobilités. Je m'arrête là.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'est bien le paradoxe parce que je suis entièrement d'accord avec vous sur ce que vous venez de dire, sur le fait de cette promotion touristique. Et c'est d'autant plus dommage qu'ils ne puissent pas conserver ce budget parce qu'ils pourraient faire d'autant plus. Et le sentiment que j'en ai, c'est que l'office du tourisme est un peu le parent pauvre. C'est ça que je trouve un petit peu dommage.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien. On passe au vote. Monsieur Coisne ?

Monsieur Bertrand COISNE : C'est peut-être la première fois qu'on vote là-dessus. Mais ce que sur quoi on ne vote pas pour le moment, c'est un rapport d'activité de l'office du tourisme. Je crois qu'on en avait parlé l'an dernier. Il y avait un certain nombre de questions qui avaient été posées. Et cette année, je ne sais pas quand ce rapport sera présenté au conseil.

Madame Caroline FAVIER : C'est au compte administratif qui reprend tout le...

Monsieur Bertrand COISNE : Non, ça, c'est financier. Mais par rapport d'activité, ce qu'a décliné Monsieur le Maire qui est très intéressant, c'est un peu ça d'avoir toutes les actions rayonnantes pour le développement de la station.

Monsieur Lucien BELEN : Il y a effectivement un conseil d'administration qui acte un premier bilan et ensuite, pour approbation au conseil municipal.

Monsieur Bertrand COISNE : Ça va venir quand, le rapport ?

Monsieur Lucien BELEN : Incessamment sous peu.

Monsieur Bertrand COISNE : Incessamment, merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous propose que nous passions au vote. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à 30 voix pour, 2 contre (G.DEYDIER – PM.CHAZOT) et 0 abstention.

11. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2023 DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE OCCITANIE-MEDITERRANEE :

Rapporteur : Madame Caroline FAVIER

Madame Caroline FAVIER : Le point suivant, il s'agit de l'approbation de la convention d'objectifs 2023 dans le cadre du partenariat avec la Fédération régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Occitanie Méditerranée. C'est beaucoup plus simple que le titre, c'est que pour le paiement de la directrice et de son adjointe, ça fonctionne comme ceci. La commune doit verser une subvention à la Fédération régionale de la MJC et c'est la Fédération régionale de la MJC qui règle sous forme de salaires la directrice et son adjointe. Le montant pour 2023 s'élève à 129 929 €. On vous demande d'approuver la convention et le versement de ce montant.

Monsieur Yvon BOURREL : S'il n'y a pas de question, on passe au vote. Contre ? Abstentions ? Deux abstentions. Je vous remercie. Je me déporte des points 12 et 13 puisqu'il s'agit des sujets du CRAC de la Font de Mauguio et le rapport de la commune au conseil d'administration. Je confie la présidence de l'assemblée à madame Sophie Crampagne, première adjointe.

La délibération suivante est adoptée à 30 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (G.PARMENTIER – PM.CHAZOT)

Monsieur le Maire sort de la salle

12. COMPTE RENDU D'ACTIVITE (CRAC) OPERATION LA FONT DE MAUGUIO ANNEE 2021 – APPROBATION :

Rapporteur : Monsieur Lucien BELEN

Monsieur Lucien BELEN : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Le document sur lequel on va centrer notre attention, c'est celui qui permet à la collectivité d'exercer son droit de contrôle comptable et financier sur la fameuse SPL. Bien sûr, vous avez eu le document complet. Je vais simplement faire un constat en cinq points. Le premier point, c'est qu'on peut constater que le compte de résultat de 2021 se traduit par un retour à un résultat positif de 64,1 k€, alors que la perte est de 75,6 k€ pour l'année précédente. On voit effectivement qu'il y a un compte de résultat qui se traduit par un retour à un résultat positif pour 2021. Deuxième point, c'est que les charges externes et les frais de personnel sont maîtrisés, la société ayant clairement pris en compte les besoins d'activité de l'année précédente.

Monsieur Bertrand COISNE : Excusez-moi, Lucien. Il y a un souci parce que ce qu'on voit ici, c'est sur le compte-rendu pour la Font de Mauguio. Ce que vous déclinez, c'est plutôt le point suivant.

Monsieur Lucien BELEN : Oui, il y a une inversion de point.

Monsieur Bertrand COISNE : Ce n'est pas grave, on peut passer à celui-là et on passera à l'autre après.

Monsieur Lucien BELEN : Il n'y a pas de souci. Je reprends. C'est le numéro 13, effectivement, il y a une inversion des points, c'est ça ? Le 12, c'est bien...

Madame Caroline FAVIER : Compte-rendu d'activités d'orientation de la Font de Mauguio.

Monsieur Lucien BELEN : C'est bien le CRAC, c'est ça ?

Madame Caroline FAVIER : Oui.

Monsieur Lucien BELEN : On est bien au CRAC.

Monsieur Bertrand COISNE : Non, ce n'est pas pareil. Maintenant, c'est bien exposé. A priori, oui, c'est sur la Font de Mauguio.

Monsieur Lucien BELEN : On change de chemise. Parfait. On est toujours dans le rapport de gestion et de gouvernance des entreprises. C'est effectivement le rapport qui a été établi au conseil d'administration de la SPL du 31 mai 2022 et adopté en assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022. On est bien là ?

Monsieur Bertrand COISNE : Non.

Monsieur Lucien BELEN : Ah bon ?

Monsieur Bertrand COISNE : Le point 12.

Madame Norine BANK : Pardon, excusez-moi. Ça, c'est la ZAC de la Font de Mauguio.

Monsieur Lucien BELEN : C'est bien ça. On est bien sur la ZAC de la Font de Mauguio. On est bien là ? C'est bien ça. On reprend. L'année 21 a été marquée par plusieurs points forts, si on regarde bien le rapport qui a été fait. Le premier point, c'est la prise de possession des parcelles expropriées au profit de l'Établissement Public Foncier (EPF), suite au règlement des indemnités. Le deuxième point que l'on peut remarquer comme point fort, c'est le rachat des parcelles CE29 — vous avez la projection sur les écrans — cadastrées, CE30, CE6, CE61, CD43, auprès toujours de l'établissement foncier par L'Or aménagement en vue du démarrage des travaux effectivement de la tranche deux. Ensuite, on peut remarquer également que la signature des protocoles d'accord avec les deux derniers propriétaires ont permis de sécuriser la déclaration d'utilité publique suite au désistement sur les recours entrepris. De plus, le début des travaux de viabilisation de la tranche deux. Ensuite, le démarrage des travaux de construction sur les macros lots 4A, 4B et 9. De plus, l'arrivée des habitants des lots à bâtir sur la tranche une. Nous pouvons remarquer également le lancement de la commercialisation de 24 lots à bâtir sur les 40 de la tranche deux et la signature des compromis de vente à partir du mois de mai 2021. Un point également, la signature des compromis de vente sur les macros lots 12A et 16. Au niveau archéologique, on peut remarquer également que le dernier diagnostic réalisé en mars 2021 a permis de déterminer l'emprise de la dernière campagne de fouilles et à réaliser sur la zone d'aménagement contrôlée, la ZAC, qui permet de libérer la ZAC de toute contrainte archéologique en 2023. Ensuite, le résultat à terminaison dépend de la valeur vénale des stocks. Et depuis 2018, la SPL l'évalue aujourd'hui à 100 k€, 90 k€ au CRAC de 2021, autrement dit à l'équilibre. Mais cette évaluation dépend aussi bien entendu des effets et des éléments extra financiers, comme par exemple l'offre et la demande, le rythme de vente des programmes comparables, la conjoncture nationale. L'impact de la crise sanitaire n'est pas encore intégré faute de visibilité. De plus, les niveaux d'intérêt, et je ne reviens pas ce qui a été développé précédemment par Caroline Favier, et enfin, l'évolution réglementaire susceptible d'influencer le marché, etc. Et on peut trouver encore d'autres points. En conclusion, nous devons rester vigilants sur le retour de l'inflation et son corollaire, la hausse des taux d'intérêt, qui est de nature à induire un risque que nous devons surveiller sur une opération qui, à six ans de son échéance, est estimée avec un résultat à terminaison de 90 k€, c'est-à-dire quasiment à l'équilibre. Voilà ce que je pouvais en dire de façon synthétique, rapide, efficace et éclairante sur ce point-là. Et vous avez eu, bien entendu, les documents à l'appui.

Monsieur Frantz DENAT : Madame la Présidente, j'ai une question préliminaire. La commune était accompagnée d'un cabinet qui s'appelle le cabinet Klopfer, il n'a pas disparu puisqu'il continue à publier régulièrement dans les revues nationales. Qu'en est-il de cet accompagnement ? Est-il poursuivi ou pas ?

Monsieur Lucien BELEN : Jusqu'à (inaudible).

Monsieur Frantz DENAT : Oui. Donc il soutient toujours la commune dans l'accompagnement du contrôle des satellites ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Oui, tout à fait.

Monsieur Frantz DENAT : Merci de cette confirmation. Pour moi, j'ai plusieurs remarques là-dessus qui ne vont pas vous surprendre parce qu'il se trouve que lorsque j'ai été moi-même à une place qui n'était pas forcément la plus agréable en l'espèce, je posais déjà des questions sur ce que j'appelle la rémunération à tous les étages, permettez-moi ce raccourci, c'est-à-dire sur la base de toutes les opérations de cette SPL rémunérée. Vous l'avez

en page 18, par exemple, sur les acquisitions, sur les études préopérationnelles, sur le suivi technique, sur la commercialisation, sur les tâches de conduite et gestion sur les tâches de liquidation. Bref, il y a une multiplicité de strates de rémunération, qui, pour ma part, m'a toujours, je vais dire gêné. Je ne dis pas que ce n'est pas légal, mais je dis que ça me gêne, et que j'aurais bien aimé qu'on puisse trouver d'autres choses. L'autre point qui me revient, c'est en page 24, un chiffre qui m'a un peu surpris. On a donc l'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes, plan de trésorerie et écart, avec l'alignement qui va de 2022 à 2028. Sur ce tableau, on a, sur l'année 2028, 702 000 € de travaux et honoraires techniques, alors qu'on est, dans ma tête, plutôt en fin d'opération. Donc je me dis : "Est-ce que cette somme correspond à un report cumulé de dépenses, c'est-à-dire qui aboutissent à cette demande, ou qu'est-ce qui justifie la diminution de 3 000 000 à 2 000 000, à 900 000, à 213 000, et on repart à 702 000 en fin d'opération ? Je voudrais juste savoir d'où ça peut venir. Puis, last but not least, et après je fais un commentaire sur la rédaction je lis en page 30 : "En 2022, la commune a pris la décision de réaliser un gymnase sur le lot 10B, une étude de faisabilité, etc." Je voudrais qu'on me rassure — je suis quelqu'un qui a besoin d'être rassuré — sur le fait que l'opération de la ZAC de Font de Mauguio va bien payer elle-même cet équipement public. Parce que les assurances, on peut dire ce qu'on veut, mais à la fin on me dit in fine : "Ça, on ne le saura qu'à la fin de l'opération", ce qui n'est pas forcément faux, au point de vue de la comptabilité, et de l'équilibre de l'opération. J'aimerais bien que vous nous redissiez ici que l'état de santé qui tendrait à s'améliorer, si j'en crois le rapporteur de cette société, ce qu'était quand même un bien, si cet état de santé va nous permettre de garantir l'équipement public, et ce qui était prévu. Enfin, je fais un petit commentaire sur la rédaction, que j'ai trouvée poétique, de la synthèse du conseil municipal, qui nous a été adressée en sa page 11. "L'opération permettra à la commune de développer de nouvelles formes urbaines plus compactes, qui font la part belle aux espaces publics." Vous avez compris, quand je la traite de poétique, c'est que ce n'est pas foncièrement ce que je constate aujourd'hui quand je me promène à la Font de Mauguio. Voilà les réflexions et les questions que je voulais vous soumettre. Mes chers collègues, Madame la Présidente, merci.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci, Monsieur Denat.

Madame Caroline FAVIER : Alors, sur l'aspect financier, le projet de la ZAC va financer le gymnase à hauteur de 75 %. Après, sur la solidité des finances qui permettent sur le CRAC de financer le gymnase et d'aller au bout, toutes les vérifications sont faites, bien sûr, et c'est un peu l'objet du CRAC, par la commune, par nos services, et épaulés par toujours le cabinet Klopfer. Pour la poésie des lieux, je n'ai aucune capacité ni jugement, que je me permettrais d'afficher ici, puisque je pense que tout le monde se fiche de mon avis. Par contre, sur les honoraires, j'allais dire que ça aussi ça fait partie du contrôle du CRAC. Qu'une société qui intervient demande une rémunération à chaque étape, puisque c'était le terme, je crois, ça ne me choque pas plus que ça. Sachant bien sûr que ça fait aussi partie des contrôles, que ces honoraires restent liés à une prestation, ou à une livraison. Et ça aussi, ça fait partie de la vérification. Concrètement, je reviens sur mon point qui me touche le plus, c'est 75 % du financement du gymnase.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi, si vous me permettez. J'ai vu des différences assez importantes au niveau des acquisitions. Je sais l'effort qu'a fait la commune pour donner des terrains qui permettent aux Melgoriens la possibilité de venir là, de faire installer des familles, et c'est un effort que la commune a fait, et qui est significatif. Et je vois dans les prix de vente, en faisant les ratios, tout bête, le prix au mètre carré de la parcelle, des écarts qui vont, par exemple, autour de 440 € — 430 € pour le privé, 264 € pour le social, que me voilà content. Par contre, on arrive à des écarts entre bâtisseurs de 400 à 537 €. Et je me demandais comment était, in fine, définie la valeur d'un lot par rapport à un autre, au point de vue du mètre carré. (Silence) Il y a droit à un joker par le conseil municipal.

Monsieur Lucien BELEN : Je pourrais, effectivement, répondre plus tard, mais sur ce point-là, je n'ai pas d'éléments très concrets à donner pour alimenter une réponse qui soit convenue.

Monsieur Frantz DENAT : Merci, en tout cas, d'en prendre acte. On reverra ça. Merci.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Coisne ?

Monsieur Bertrand COISNE : Merci. Ça va être assez bref, parce qu'on a l'impression de se répéter un petit peu sur ce dossier. Quand on regarde le bilan, on va encore augmenter le bilan de trois millions d'euros en dépenses. D'abord, il y a l'inflation. Il y a ensuite des imprévus sur les travaux et d'autres choses. Donc forcément, tout augmente. Ce bilan augmente finalement d'une année sur l'autre, il augmente petit à petit. Et là, c'est quand même entre 5 et 10 %, ce qui est quand même assez significatif. Alors qu'est-ce qu'on va faire ? On a pris l'hypothèse au départ de dire que la commune n'allait pas participer au bilan de cette opération. Donc, tout simplement, les trois millions qui manquent, on va les infliger aux opérateurs, aux constructeurs, donc on va augmenter les charges foncières. Donc, c'est pour rebondir sur ce qu'exprime mon collègue Denat. En fait, quand on regarde comment on va augmenter les charges foncières, on supprime des logements collectifs pour y mettre des parcelles à bâtir. C'est la fameuse page 28 qui manquait au dossier, donc merci de me l'avoir fournie aujourd'hui. Donc finalement, quel est l'objectif ? Moi, je veux rappeler simplement à mes collègues, l'objectif de cette ZAC, c'était quand même en premier lieu de rajeunir la population. On en a parlé avec le gymnase en disant qu'on supprime le groupe scolaire, parce qu'effectivement on a abandonné le fait qu'il y aurait un jour des jeunes ménages avec des jeunes enfants sur ce site, ce qui n'est pas conforme, qui est un contresens par rapport à l'objectif initial. Puis aussi, c'est à travers les charges foncières. On ne va pas pouvoir augmenter les charges foncières si on veut accueillir encore une fois ces jeunes ménages avec des enfants. Il y a un moment où il va y avoir une rupture, c'est la tectonique des plaques. Il y a un moment où va falloir qu'on se dise que si on veut garder l'objectif de cette ZAC, s'il est encore temps, il va falloir mettre au pot. Il faut penser à ce que la commune mette sur son budget une participation pour équilibrer ce bilan. Donc ça, je le dis aujourd'hui, on en reparlera certainement l'année prochaine, et ainsi de suite. On comparera donc aux objectifs. Je reviens sur les objectifs de la ZAC. On a perdu en plus 29 logements. Donc on augmente les charges foncières, mais on perd des logements. Il y a des arbitrages qui se font au niveau du programme, qui me laissent un petit peu circonspect. Merci.

Madame Sophie CRAMPAGNE : S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de passer au vote de ce point. Qui est contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? Alors, je reprends pour la clarté des débats. Qui est contre ? 8 contre. Merci. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le point suivant, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

La délibération suivante est adoptée à 23 voix pour, 8 contre (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) et 0 abstention.

13. RAPPORT DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL L'OR AMENAGEMENT ANNEE 2021 - APPROBATION :

Rapporteur : Monsieur Lucien BELEN

Monsieur Lucien BELEN : Point 13. Donc ce document, je répète Monsieur Coisne. On est bien d'accord ! Il permet donc à la collectivité d'exercer son droit de contrôle comptable et financier. Je vous ferai donc un constat en cinq points, si vous le permettez, pour vos données d'analyse financière de la SPL. Nous pouvons constater en premier point que le compte de résultat 2021 se traduit par le retour à un résultat positif, je répète, de 64,1k€ après la perte de 75,6 k€ l'année précédente, en 2020. Et on sait pourquoi. Le deuxième point, c'est que les charges externes et les frais de personnel sont maîtrisés. La société ayant clairement pris en compte la baisse d'activité de l'année précédente, 2020, en ne surdimensionnera pas ces moyens. Le troisième point, c'est que fin 2021, le réaménagement a pu rembourser l'intégralité du prêt garanti par l'État, qui avait été contracté l'année précédente, et n'a donc plus de trace de perturbations Covid dans ses comptes. Quatrième point, la SPL affiche un bilan positif à la fin de l'année 2021, avec un fonds de roulement de près de 8 000 000 €, qui est en recul cependant par rapport aux années précédentes, mais qui couvre largement les immobilisations propres, c'est-à-dire 767k€, lesquels ont été renforcés en 2021, par l'acquisition du siège social. Dernier point, avec 1 400 000 € de situation nette au passif, L'Or Aménagement dispose de capitaux propres, qui ont pu, sans

difficulté, absorber la perte de 2020. Et comme en 2020, la société a également pu réduire en 2021 sa dette financière, et elle dispose d'une trésorerie aujourd'hui de 7 700 000 €, ce qui lui permet de couvrir plus de deux fois ses échéances bancaires en moins d'un an, c'est-à-dire environ 3 100 000 €. Donc, la structure du bilan est saine. Et l'importance des capitaux propres a permis d'éponger sans difficulté la perte subie en 2020. Puis, en 2021, de rembourser l'intégralité du prêt garanti par l'État que L'Or Aménagement avait contracté l'année précédente. Donc plus aucune exigibilité liée au Covid n'étant à signaler à la fin 2021. En conclusion, la situation financière fin 2021 de la SPL est saine.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci Lucien. Des interventions. Monsieur Coisne ?

Monsieur Bertrand COISNE : Merci. C'est un rapport de gestion, donc effectivement, je l'ai lu. C'est très intéressant. On ne peut pas dire que cette société soit mal gérée. On peut regretter, quand même, sur le plan de la gouvernance, sur l'organigramme, la gent masculine est extrêmement peu représentée. Alors, vous allez me dire, ça compense parce qu'au conseil d'administration, on avait fait la remarque, c'était plutôt l'inverse. Si on fongibilise le conseil d'administration et les agents de la société, on pourra dire qu'il y a une certaine mixité. Ceci étant dit, sur le plan des risques financiers, j'ai quand même un souci. On l'avait dit au conseil d'agglo, puisque ce rapport a été soumis à l'agglo il y a deux ou trois mois, et j'avais remarqué quand même que sur une opération, et pas des moindres, l'opération du projet Ville-Port à La Grande-Motte, où la SPL s'engage sur une garantie d'emprunt de 17 millions, excusez du peu, sur lequel la SPL accepte de garantir 40 % des annuités, alors qu'en général, on en parlait tout à l'heure, c'est soit 75 %, soit encore mieux, c'est la garantie prise par l'opérateur, c'est 20 ou 25 % maximum. D'autant plus que l'opération de la Grande-Motte est extrêmement risquée. Donc ça, c'est sur le plan financier. Moi, ça m'inquiète un peu. Je sais que la SPL n'a pas encore emprunté, mais ce n'est pas possible que la SPL accepte de garantir 40 % d'un emprunt de 17 millions sur une opération qui s'avère risquée.

Madame Caroline FAVIER : Juste une précision, on est d'accord, c'est l'inverse ? C'est La Grande-Motte qui garantit le prêt ?

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, la Grande Motte va garantir ça 60 %.

Madame Caroline FAVIER : C'était juste parce que vous disiez l'inverse, que c'était la SPL qui garantissait.

Monsieur Bertrand COISNE : La SPL va garantir 40 % des annuités, n'est-ce pas ? On est d'accord ? C'est marqué. Alors que les emprunts sur la Font de Mauguio, sur d'autres sujets, la SPL ne garantit que 20 %, voire 25 %, pour l'opérateur. On a vu la Croix-Rouge tout à l'heure, c'était à 25 %. La Grande-Motte n'est pas la commune la moins aisée de l'agglo, donc comment la SPL peut accepter ça ?

Monsieur Laurent PRADEILLE : La fin de la contractualisation de la concession elle-même, la ville est responsable des engagements.

Monsieur Bertrand COISNE : C'est la réponse qui nous a été faite, en effet.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Quoi qu'il arrive, dans la contractualisation, c'est la Grande-Motte qui est responsable.

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, certes, sauf que si La Grande-Motte, un jour, est en défaut de paiement, ça arrive aussi...

Monsieur Laurent PRADEILLE : (Inaudible)

Monsieur Bertrand COISNE : Non, mais attendez, regardons cette opération. Après, passé le problème financier, sur ce rapport de gestion, j'ai un souci, j'en profite pour dénoncer quand même un problème de technicité. Cet opérateur, Société publique locale L'Or Aménagement, ne fait pas preuve d'une technicité qu'on pourrait attendre, surtout par rapport à la ronde d'experts qui gravite autour. Il y en a pour 100 000 € de frais externes,

dont le tiers est pour un bureau d'études qui est peut-être moins connu que des bureaux d'études, les cabinets de conseil au niveau national qui s'appellent ici la SCET. C'est juste la filiale de la Caisse des Dépôts. Donc, avec des conseils d'experts, je ne vois pas, sur le terrain, des manifestations d'une technicité qui pourrait être à la hauteur justement des sociétés d'économie mixte que la SCET accompagne sur le plan de la technicité et sur le plan de la fiabilité et de la crédibilité. J'en veux pour exemple... Il y a plusieurs exemples. Je ne voudrais pas être trop long, mais malheureusement, c'est le moment de le dire puisqu'il n'y a pas d'autres moments pour le dire. Il n'y a pas de commission d'urbanisme. Cela fait un an que l'on ne s'est pas réunis, il faut bien dire les choses. Sur la ZAC Font de Mauguio, il faut quand même rappeler que la SPL a omis d'envoyer ou de solliciter l'avis de l'autorité environnementale. Cela a fait perdre deux ou trois ans dans l'opérationnalité du dossier. Le périmètre de la ZAC, un coup c'était une trentaine d'hectares et on est repassés à 20. Tout ça parce que la SPL avait mal appréhendé les problèmes de risques de l'opération sur les aléas inondations. On a dû restreindre le périmètre — vous vous souvenez — là-dessus. Cela nous a fait perdre encore deux ans. Sur la ZAC Font de Mauguio, je ne vais pas rappeler ce que l'on a dit sur le CRAC. C'est aussi peut-être : comment la SPL peut-elle conseiller à son mandant, son concédant, de dire : "On efface le terrain dévolu à un groupe scolaire" ? Ça aussi, c'est un défaut de technicité. Il y a également un dérapage technique sur la capitainerie. Je n'étais pas au Conseil qui a décidé de lancer cette opération, mais pour ceux qui étaient là, je rappelle que c'est sur un rapport de L'Or Aménagement que le Conseil municipal s'est prononcé sur une solution de démolition et de reconstruction à l'identique de la capitainerie. C'est un objet aujourd'hui qui va nous coûter 3 000 000 €, alors que les raisons posées par L'Or Aménagement pour procéder à la démolition et reconstruction à l'identique sont absolument fallacieuses. Je ne reviendrai pas là-dessus parce qu'on l'a déjà dit. Donc là aussi, défaut de technicité. Je passe au point suivant, je reviens sur le projet Ville-Port. Le projet Ville-Port est un projet ambitieux, prestigieux je dirais même. On a bien compris les intentions de la commune de la Grande-Motte là-dessus. Notre SPL a hérité de ce dossier par concession il y a juste un an. Le problème est que L'Or Aménagement reprend ce dossier avec un parti programmatique extrêmement contestable. Ce n'est pas possible de dire que l'on va, pour un projet Ville-Port, augmenter le nombre d'anneaux et rajouter des logements — ce que l'on ne peut pas critiquer, c'est un peu l'ambition principale du projet — mais en même temps de dire qu'on va installer le plus grand chantier naval de haute plaisance sur le littoral languedocien. On ne va pas transformer La Grande-Motte en La Ciotat bis. Donc, c'est quand même un sujet.

Monsieur Lucien BELEN : Monsieur Coisne, s'il vous plaît, est-ce qu'on peut se recentrer sur notre sujet ?

Monsieur Bertrand COISNE : Je recentre, Lucien, je recentre.

Monsieur Lucien BELEN : La Grande-Motte, on veut bien, on connaît bien le sujet, mais ce n'est pas l'objet.

Monsieur Bertrand COISNE : Sauf qu'on est en rapport de gestion. Je ne suis pas au conseil d'administration. C'est vrai que les administrateurs auraient pu aussi dire ce que je suis en train de dire et ce n'était pas forcément aujourd'hui qu'il fallait le dire. Excusez-moi, mais je ne suis pas administrateur de la SPL. Je dis simplement ce que l'on peut penser à déplorer, et on peut quand même réfléchir aussi à ce projet. Excusez-moi, je vais quand même finir, si vous le permettez. Carnon 2030. On a quand même un souci de technicité. Comment est-ce possible que L'Or Aménagement soit en train de couper des arbres, subrepticement un matin du 16 novembre à 7 heures du matin, alors que parallèlement, elle nous propose des négociations pour garder des arbres ? On s'aperçoit que l'abattage d'arbres ne fait l'objet d'aucune autorisation préfectorale, donc cette opération s'est faite en toute illégalité. C'est quand même un souci, je veux dire. En tant qu'élus de cette société publique, on a quand même un souci. On ne peut pas parrainer, souscrire à de telles légèretés. Ce n'est pas possible. Et je ne parle pas de l'avenue de Solignac. L'Or Aménagement propose de supprimer cette avenue sans avoir fait auparavant les travaux nécessaires qui permettraient de rabattre les flux, comme on l'a dit la dernière fois. Je vais arrêter là-dessus. Moi je me dis : "Où est donc ce devoir de conseil ?" La SPL est réputée professionnelle, on lui confie des opérations qui engagent les budgets de la collectivité mais qui engagent aussi sa pertinence et sa politique d'investissement. Je me demande s'il ne faut pas regarder un petit peu quels rôles peuvent jouer ces conseils d'experts qui gravitent autour de L'Or Aménagement, qui sont censés justement pouvoir infléchir éventuellement des agissements qui seraient à la limite déjà de la légalité. Donc, c'est bien de laisser faire L'Or Aménagement, mais jusqu'à un certain point que je laisse au conseil d'administration d'ailleurs d'apprécier. Merci beaucoup.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci, Monsieur Coisne. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Denat.

Monsieur Frantz DENAT : Parfois, il arrive d'être aussi redondant. Je vais essayer de l'être le moins possible. La question de la technicité se double pour moi d'une question. Je suis heureux qu'il y ait des gens qui gagnent bien leur vie et je n'ai aucun souci là-dessus. Si tout le monde pouvait la gagner mieux, je serais un Français heureux. Néanmoins, lorsque salaire pour moi équivaut en effet à technicité, et quand la technicité se double — je reprends ce que vient de dire Monsieur Coisne à l'instant — de se tourner vers des experts que l'on est censé avoir en interne, c'est quand même un problème. C'est un sujet qui est pour moi comme le manque de compétence thématique qu'il peut y avoir au sein de cette société ; à mon sens, tel que je l'analyse et que j'ai pu le voir ou le subir de l'intérieur. En ce qui concerne les arbres, je fais une parenthèse. J'ai fait auprès de la mairie, à la personne référente pour l'accès aux documents administratifs, une demande — sans savoir, Monsieur Coisne, qu'il y avait cela — sur les documents liés aux abattages des arbres. Je suppose que si cela a été fait, ils seront disponibles ; si cela n'a pas été fait, j'aurais une réponse qui dit que cela n'a pas été fait. À ce moment-là, on verra comment l'État réagit. De temps en temps, il peut réagir. J'ai aussi des questions sur la place de Mauguio. Cela fait longtemps que je le dis aussi. Quand on prend les nouvelles conventions et autres, page 7 par exemple, quasiment tout est à Mauguio. Et la place que Mauguio tient au sein de cette SPL — ceux au côté de qui j'ai siégé savent que je le disais déjà — par rapport au fait que l'on ait nos terrains disponibles, que ce soient les seuls terrains constructibles, n'est pas à la hauteur de ce que devrait être notre commune. C'est ma vision. J'avais encore un point. Je note avec plaisir que l'on donne de la participation aux salariés à partir de 2021. Démocratiquement, je suis pour. Je voudrais être sûr qu'elle ne soit pas prise sur le financement du gymnase parce que ce serait quand même problématique. Et enfin, pour avoir connu quelques sociétés, et en avoir peut-être même un peu géré dans des vies antérieures, on est le 19 décembre 2022, je suis surpris de ne pas pouvoir disposer d'un prévisionnel réalisé 2022, le 19 décembre 2022. Je pense que nous aurions mérité ici d'avoir, outre le bilan rendu 2021, par rapport à ce qui était écrit dedans : "En 2022, on devrait aboutir à cela"... Je pense qu'il y a déjà des choses qui devraient être dans la machine dès maintenant. Voilà, Madame la Présidente. Merci.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci, Monsieur Denat. Pour répondre partiellement à l'une de vos interrogations concernant les questions que vous avez bien voulu poser à notre administration, vous aurez une réponse dans les meilleurs délais.

Monsieur Frantz DENAT : Je n'en doutais pas. Merci.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous remercie. Je vous invite donc à voter le rapport annuel. Qui est contre ? Huit. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

La délibération suivante est adoptée à 23 voix pour, 8 contre (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETIER – G.DEYDIER – G.PARMENTIER – PM.CHAZOT – F.DENAT) et 0 abstention.

Silence Monsieur le Maire revient dans la salle

14. REQUALIFICATION ET REAMENAGEMENT DE LA DESSERTE ET DU STATIONNEMENT DE CARNON SECTEUR EST – REMEMBREMENT DES PLACES DE STATIONNEMENT – PROMESSE D'ÉCHANGE : MME B. CHRISTINE LOT N°2 PARCELLE N°EP15 RESIDENCES NOUVELLES NAUTILUS 2 CA W2191 - APPROBATION :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Bien nous sommes maintenant au point 14. Il s'agit d'un point que l'on a déjà abordé dans les conseils précédents dans le cadre de la requalification de Carnon. Ce sont des promesses d'échanges entre domaine public et domaine privé. Là, c'est madame Bellia Christine qui a le lot numéro 2 au Nautilus. Bonsoir, Monsieur Belen. Bonsoir Lucien. Je vous fais grâce de l'approche technique. Il s'agit d'échanger une place privée contre une place publique avec une indemnité accessoire de 2 510 € qui permet de réparer le

préjudice subi par les personnes. Nous avons déjà opté pour ce mode qui va nous permettre petit à petit de restructurer l'espace public au bénéfice d'une station apaisée en échangeant les places que l'on a recréées au bénéfice des personnes qui ont été, dans la négociation, favorables à cet échange. Je vous invite... Monsieur Chazot, vous avez une intervention ?

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui. Simplement pour savoir quel était l'état d'avancement. On en avait un peu parlé la fois dernière. Là apparemment, il n'y en a qu'un seul concerné. Combien reste-t-il encore de personnes concernées ?

Monsieur Yvon BOURREL : J'interrogerai la SPL. Je vous dirai. Un quart ? Il nous en reste une sur quatre à peu près. Jusqu'à présent, les négociations se sont bien passées. Je vous propose de passer au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

15. DENOMINATION DE VOIE « ALLEE DES QUATRE CHEMINS » :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Une dénomination de voie, maintenant. C'est l'Allée des quatre chemins. Les riverains, à Vauguières, d'un chemin privé ont sollicité la commune afin de faciliter la dénomination de la desserte de leur propriété. L'absence de désignation actuelle génère des gênes dans l'adressage du courrier et dans l'accès pour les véhicules de service et de sécurité. Je pense que peut-être on pourrait faire apparaître sur l'écran le plan. Si vous le voulez bien. C'est l'allée, juste avant le rond-point de Vauguières, qui mène à la zone aéroportuaire. Vous l'avez là, elle est en jaune. En bas à droite de l'écran, il y a l'école, on avance, et juste avant, là où il y a l'allée de cyprès, il y a des bâtiments qui vont être en reconstruction. On accède au domaine de madame Limongi, qui habite quelque part par là. C'est juste avant le rond-point que l'on voit un peu plus haut et qui dessert la zone de fret. C'est cette allée que l'on va appeler l'Allée des quatre chemins si vous êtes d'accord. On passe au vote si vous voulez bien. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

16. MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAUGUIO-CARNON – DISPENSE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Le point suivant. Il s'agit de la modification numéro 7 du Plan Local d'Urbanisme et d'une dispense d'évaluation environnementale. Ce point se décompose en trois objets. Le premier objet est relatif au travail qui est fait sur le secteur UE2, c'est-à-dire le secteur économique de Fréjorgues Est et Ouest. Il y est question de rectifier, de régler, et de réactualiser les règles d'urbanisme. Concrètement, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que nous sommes dans une recomposition spatiale de l'activité commerciale que nous voulons mieux ordonner compte tenu de l'économie de terrain de la loi ZAN. Nous essayons d'avoir des zones un peu plus thématiques, un peu mieux conçues en termes, par exemple, de règles de stationnement. Est-ce que l'on met de l'activité commerciale en bordure de la rue ou est-ce que l'on n'en met pas ? Le reverdissement de ces lieux ? Donc on est dans une philosophie qui permet de donner une orientation d'aménagement à la connaissance, à la fois des utilisateurs, des gens qui ont des enseignes, et à la fois de ceux qui ont des intentions d'urbanisme, d'achat, pour aller vers une recomposition cohérente et thématique de ces zones. C'est le premier point. Le deuxième point est assez facile. Il s'agit d'intégrer deux mas traditionnels au titre des mas remarquables qui sont recensés par le Plan d'urbanisme en secteur A. Il s'agit du Mas de la Trinité, qui est du côté des Garrigues,

et du Mas de la Clausade, qui lui est du côté de Mudaison. Deux mas qui ont bénéficié d'importantes opérations privées de revalorisation dans le respect des aspects traditionnels des éléments patrimoniaux. Le classement, pour faire simple, permet aux propriétaires d'avoir comme rémunération complémentaire un droit à créer un gîte rural, chose qui n'est pas nécessairement possible pour les autres mas. Le troisième point est une injonction d'un jugement du tribunal administratif du 13 juillet 2022 qui enjoint à la commune de changer le règlement de ses zonages. Au Petit Travers et au Grand Travers, nous avions jusqu'ici un zonage NM. C'est un zonage qui décrit des plages ou un front de mer. On nous demande de le classer en zone NL, c'est-à-dire une zone qui qualifie les espaces littoraux et lagunaires, et qui fait référence à des espaces naturels remarquables. Le classement de la zone NM en zone NL va vers une protection environnementale optimale et rend le PLU beaucoup plus restrictif. En somme, pourquoi tout cela ? Ce sont les établissements de plage qui sont dorénavant interdits dans une configuration qui dépasse une surface supérieure à 20 mètres carrés de plancher. Il y a eu un jugement du tribunal administratif du 13 juillet 2022, et la commune, nous sommes tenus de mettre en œuvre les modalités d'exécution consistant en une modification du PLU à des fins plus restrictives exigées par l'État et le tribunal. Pour terminer, il est question des nécessités d'évaluations environnementales. Le Plan d'urbanisme, dans sa démarche, devient plus protecteur que créateur. À ce titre, il est dispensé de cette évaluation environnementale dans la mesure où il n'y a aucun enjeu supplémentaire à négocier, à discuter, ou à envisager avec la réglementation et avec l'État. Voilà les trois points, plus l'évaluation environnementale, qui justifient cette modification numéro 7 du Plan Local d'Urbanisme. Je vous écoute si vous avez des questions. Monsieur Denat, Frantz.

Monsieur Frantz DENAT : Monsieur le Maire, je regrette, sur le plan de la méthode, que les points soient mis sous un point unique, parce qu'ils obligent, en cas de différends sur un des points, à refuser l'entité de la décision. Je me permets d'attirer votre attention là-dessus. Je pense que ça aurait permis de mieux travailler au fond les sujets. J'ai une question de base à chaque fois. En ce qui concerne Fréjorgues Est et Ouest, je suppose, de mémoire, qu'il s'agit de remonter les hauteurs des constructions ?

Monsieur Yvon BOURREL : Effectivement, il pourra être question de remonter des hauteurs. On sera peut-être à 14 mètres, effectivement, puisque la loi ZAN nous oblige à tendre vers cela. Peut-être qu'il faudrait faire un parking silo à tel ou tel autre endroit et qu'on tangentera ces hauteurs-là. Effectivement, ça fait partie de ces sujets, oui.

Monsieur Frantz DENAT : Et toujours dans le cadre de l'étude qui a été menée sur la revitalisation de ce secteur, on est bien d'accord que c'est dans ce cadre-là ?

Monsieur Yvon BOURREL : Tout à fait.

Monsieur Frantz DENAT : OK, merci. Sur la question des mas traditionnels remarquables, au moins un des mas n'était pas en règle. C'est-à-dire avait procédé avant les choses... Je suis conscient de la qualité du travail, et pour cause, qui a été faite sur ce mas, puisque je l'ai vu moi-même et que je reconnais volontiers ça. Néanmoins, je ne voudrais pas que ce classement soit une manière de régulariser quelque chose qui n'a pas été régularisé avant. Vous souhaitez au fur et à mesure, et puis... ?

Monsieur Yvon BOURREL : Je peux dire au fur et à mesure, oui. Je peux dire qu'il n'y a aucune intention léonine dans cette démarche. C'est-à-dire que les mas doivent se conformer, notamment en matière sanitaire, à des exigences dictées par la préfecture, par l'État, par le code de l'ARS. Concernant l'un des mas, par exemple, pour le point d'eau. Et qu'il est hors de question de labelliser un mas dès lors qu'il n'est pas conforme aux prescriptions auxquelles obéissent tous les autres. Là-dessus, on est clairs. Ce n'est pas une supra appellation dispensant de facto une instruction réglementaire. Ce n'est pas le genre de la maison. On est d'accord.

Monsieur Frantz DENAT : Moi, je suis tout à fait pour que ça puisse être régularisé, mais encore faut-il que la personne en question fasse aussi les démarches. Il faut le faire. Alors, NL-NM, j'avoue, à ma courte honte, que j'avais compris que le NM était plus protecteur que le NL. Et là, vous me dites aujourd'hui que le NL est plus protecteur que le NM, alors que dans ma lecture, NL, on peut faire des choses qu'on ne peut pas faire en NM. J'ai du mal à comprendre ce basculement-là. Et enfin, sur la partie de l'autorité environnementale, c'est ce qui

justifiait que je vous demande des positions parfois différentes par rapport à une séparation d'un certain nombre de sujets, c'est qu'on ne peut pas trop se passer, à mon avis, des évaluations environnementales, même si on trouve tous que ça nous casse les pieds à certains moments, y compris parfois pour des projets personnels. Mais je crois que c'est important de les maintenir. Voilà, Monsieur le Maire, sur les deux derniers points.

Monsieur Yvon BOURREL : La lecture du PLU définit les zones NL-NM comme des endroits tous deux littoraux, si ce n'est que le classement en zone NL est beaucoup plus restrictif, parce qu'il inclut ce qu'on appelle les espaces naturels remarquables, qui font que la possibilité de faire des surfaces de plancher, le but de la manœuvre. Il est là. C'est-à-dire que l'État veut que nous soyons conformes à son exigence d'interdire... Il y a eu un recours par une association... Pardon ?

Monsieur Frantz DENAT : C'est ça que je n'arrive pas à comprendre, parce que de la lecture que j'ai eue, pas seulement ce soir, un peu avant, les NM, on avait le droit de ne rien faire, et les NL peuvent également correspondre à une zone de construction isolée ou bien un secteur d'espaces naturels, mais avec des structures sportives, de loisirs, etc. Ils autorisent des choses en NL qu'a priori on n'autorisait pas en NM. Alors, je sais bien qu'il n'y a qu'une lettre de différence dans l'alphabet, mais...

Madame Marianne PELLETIER : Je me permets de dire que j'ai demandé à Bertrand Coisne, qui s'y connaît mieux, parce que j'ai eu les mêmes problèmes de lecture. Du coup, je suis allée chercher sur Internet. Je vois NL, zones de campings, d'équipements sportifs et de loisirs. J'avais vraiment compris le contraire à votre explication. Je me dis "on va voter pour, on est entièrement d'accord". Mais à la préparation du conseil, j'avais les mêmes problèmes que Frantz Denat. Peut-être que je n'ai pas trouvé le bon document qui m'aurait permis de comprendre.

Monsieur Yvon BOURREL : Madame Pelletier, je ne suis pas plus royaliste que le roi. Page 19, l'État nous demande d'annuler la décision de refus d'abroger le plan d'urbanisme en ce qu'il classe en zone NM. Il ne veut pas que nous classions en zone NM la plage naturelle, située dans les secteurs dits le Petit travers et le Grand Travers. C'est pour ça qu'on le classe en NL. Il ne veut pas qu'on le classe en NM. Je réponds aux injonctions de l'État.

Madame Marianne PELLETIER : Ce qu'on veut dire, c'est qu'on avait compris, à tort apparemment, que le fait de classer, je ne sais plus qui le demande, comme le demande l'État directement, faisait que c'était moins protégé. C'est comme ça que je l'avais interprété.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est le tribunal administratif. Et c'est encore plus clair quand il dit dans le deuxième alinéa "enjoignant au maire d'inscrire la question de l'abrogation de la délibération du 7 juillet 2006 qui approuve le PLU", parce qu'il classe les secteurs du Petit et du Grand Travers en zone NM. C'est la décision du tribunal. Je ne peux pas vous dire plus. Je vais vous dire, on va de quelque chose qui était plutôt permissif vers quelque chose de restrictif. Et la nomenclature, je vous avoue que là-dessus, je m'en réfère à ce que demande le tribunal. Je ne peux pas vous dire mieux. Si vous voulez porter l'observation au procès-verbal, faites-le. L'idée, de toute façon, c'est une obligation. Moi, je vous invite à faire ce qu'on nous demande de faire. Monsieur Parmentier.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Deux points. Le premier, je m'associe à la demande de monsieur Denat sur le fait de conserver l'étude environnementale sur le PLU. Je pense que c'est important, même si, effectivement, ça rajoute des contraintes. Mais ça peut en valoir le coup, quand même, sur un document d'urbanisme qui contraint la commune sur des dizaines d'années. Le deuxième point, c'est concernant, justement, les plages. Est-ce que vous avez pris acte définitivement du fait que les paillotes seront interdites et que vous avez arrêté de mener le combat pour permettre le maintien de cette activité importante pour notre commune et pour le territoire ? Parce qu'il y a un combat à mener, à mon avis, pour les maintenir. Est-ce que vous avez abandonné ou pas ?

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous réponds sur les deux points. Concernant les études environnementales : dès lors qu'elles contribuent à une meilleure connaissance du milieu naturel, à supposer que nous ne soyons pas assez férus sur la matière, dès lors qu'elles constituent des garde-fous à des actions qui pourraient, dans les

ZNIEFF, bousculer l'habitat existant, moi, j'y suis favorable. Tout ce travail, Monsieur Parmentier, nous l'avons fait. Nous l'avons fait quand nous avons fait le Lido il n'y a pas très longtemps. Il y a encore l'exposition que vous pouvez voir au rond-point des Petits Travers. Nous avons fait une étude de quatre saisons. Tous ces travaux, nous les avons faits. La description morphologique des habitats, de la faunistique et floristique a déjà été faite. Aujourd'hui, ce que je vous dis, c'est qu'il y a, en l'absence de projet touristique, en l'absence d'un risque d'exploitation, de surexploitation du milieu, par rapport à ce qu'on appelle les paillotes, les buvettes de plage, qui sont singulièrement réduites de surface, qui étaient relativement grandes, qui pouvaient aller jusqu'à 1 200 mètres carrés et qui aujourd'hui ne peuvent pas faire plus de 20 mètres carrés. Je maintiens ce credo qui dit que ce travail a déjà été fait, et que le paysagiste qui a travaillé là-dessus l'a fait avec le respect du lézard ocellé, du pélobate cultripède et tout ce que vous voudrez. Ça nous apprend à maîtriser certains noms scientifiques. Cela a été fait. À mes yeux, cela n'est pas nécessaire de repartir pour une évaluation environnementale, puisqu'il n'y a aucun projet, il n'y a aucune modification, et que ces données, nous les avons, et elles datent de moins de 10 ans, puisque le Lido a été défini en 2015-2016. Ensuite, concernant les plages, on a l'inspecteur Schmidt et deux personnes déléguées par l'État, un ancien préfet, monsieur Leleu et monsieur Schmidt, qui était directeur des services fiscaux, qui sont venus rendre une expertise. Ils sont venus nous visiter, nous les avons reçus. Cette expertise, aujourd'hui, devait être connue le jour où la ministre est venue, il y a une paire de mois, environ, de cela, madame Couillard, la secrétaire d'État à la mer. Elle est venue sur le site, nous avons discuté, le député était présent, les parlementaires étaient présents et monsieur Grand était présent également. Et les maires de La Grande-Motte et de Mauguio-Carnon que nous sommes avants milité pour un réexamen de cette loi, puisque l'impact économique est très important, tout respectueux qu'il est de l'impact environnemental dans une exploitation que nous avons voulue, cette année, réglementaire et plus modeste, puisque nous avons utilisé des plages sportives, j'allais dire, où on ne pouvait plus s'asseoir. Il n'y avait plus de repas assis. Nous attendons le résultat de cette expertise qui avait réuni à Sète, cet été, tous les parlementaires et tous les maires des communes littorales. Ce combat, avec Gwendoline Chaudoir, qui est la maire de Portiragnes en charge de ce dossier, cette action, nous la menons de concert. Au bénéfice, j'allais dire, de l'activité économique, dans le respect de l'environnement. Le dossier, à mes yeux, n'est pas clos. Nous devons être respectueux de la loi. Pour autant, l'expertise commanditée par la présidence de la République, en tout cas par les services du Premier ministre, n'étant pas connue, nous amènera à un examen précis, avec toutes les personnes concernées du littoral.

Monsieur Bertrand COISNE : Juste un vœu. La commission d'urbanisme ne s'est pas réunie depuis un certain temps, en particulier sur le PLU.

Monsieur Yvon BOURREL : La commission de l'urbanisme s'est réunie avant le dernier conseil municipal, Monsieur Coisne.

Monsieur Bertrand COISNE : On a parlé du PLU, oui.

Monsieur Yvon BOURREL : Attendez, la commission d'urbanisme s'est réunie.

Monsieur Bertrand COISNE : Oui, mais ce que je voulais, c'est avoir une commission d'urbanisme pour parler du PLU, puisqu'on va le réviser. Là, on le modifie, d'accord, mais...

Monsieur Yvon BOURREL : J'entends votre vœu.

Monsieur Bertrand COISNE : Je sais qu'en plus, l'urbaniste a beaucoup travaillé dessus. Le minimum, c'est que la commission d'urbanisme puisse être sollicitée là-dessus.

Monsieur Yvon BOURREL : Nous sommes en plein PLH.

Monsieur Bertrand COISNE : La révision du PLU, c'est majeur. C'est un vœu.

Monsieur Yvon BOURREL : D'accord, très bien. Il sera exaucé. Très bien. Chacun s'est exprimé. Je maintiens la proposition en l'état, ayant pris bien sûr note des réflexions des uns et des autres. Qui est contre ? Un, deux. Qui s'abstient ? Un, deux. Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à 28 voix pour, 2 contre (PM.CHAZOT – F.DENAT) et 2 abstentions (G.DEYDIER – G.PARMENTIER).

17. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Nous passons maintenant à la désignation d'un correspondant défense. Si Coluche avait été présent, il aurait dit : "ce n'est pas un correspondant, c'est une correspondante." Le secrétaire d'État à la défense aux anciens combattants, en 2001, exprimait sa volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et la volonté de développer le lien armée-nation grâce aux actions de proximité. Le correspondant défense étant le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens. Interlocuteur privilégié des autorités militaires en ce qui concerne les questions de défense et des relations armée-nation. Il relaie les informations à ces questions auprès du conseil municipal et des habitants. Et la mission des correspondants défense s'organise autour des trois axes que sont : la politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine. Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'État de développer les relations entre le service des forces armées, le ministère de la Défense, les élus et concitoyens, ce que nous faisons régulièrement lors des célébrations mémorielles ou patrimoniales. J'ai reçu une candidature pour cette désignation, celle de madame Sophie Crampagne, que je propose. Mais s'il y a des questions sur le sujet... Monsieur Parmentier en a une. Je suis prêt à répondre.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Une remarque, même un vœu. Ce serait, notamment lors des cérémonies commémoratives, que les écoliers et les collégiens soient plus largement associés aux cérémonies, et même viennent, soient invités, participent, soient inclus, parce que ça fait partie à la fois du devoir de mémoire, mais aussi, à mon avis, du parcours pédagogique et de l'enseignement de l'histoire. Je regrette à chaque fois que les écoles ne soient pas associées aux commémorations. En tout cas, de manière très éparse.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Je ne dirais pas qu'elles n'y sont pas associées, parce que nous les associons systématiquement. On les invite. On a créé différents types de parcours citoyen à l'attention de différentes classes de la commune. On est en reconquête, si j'ose dire, sur ces temps de commémoration. La tâche est ardue. Non pas qu'on n'ait pas un bon écho auprès des équipes enseignantes, mais la difficulté grandissante, c'est celle de l'investissement, parfois, qui manque des parents. Il y a des projets qui sont menés par certaines classes avec un ordonnancement sur une prestation, et au dernier moment, des élèves qui ne sont pas présents, parce que, comme souvent, on est malheureusement sur une période de jours fériés, les parents ne jouent pas le jeu. On est en train d'essayer de recomposer tout cela. Pour ce qui est du partenariat avec le collège, je suis en train de nouer des relations particulières avec notamment la classe défense, pour avoir une implication plus ténue. Je m'appête à rentrer en contact avec le troisième régiment du train de Nîmes. Le fait de pouvoir m'investir en tant que correspondante défense me permettra, j'espère, de pouvoir tisser des liens un peu plus ténus et de trouver les moyens d'avoir une représentation plus large sur l'ensemble de nos commémorations, a minima celles qui ont marqué très largement l'histoire et qu'on enseigne aux enfants. J'ajoute qu'on a la chance d'avoir de nombreux représentants du monde combattant qui interviennent dans les classes, lorsque notamment les enseignants en font la demande, et qu'on a quelques projets en devenir dont j'espère vous reparler très prochainement.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi, Monsieur le Maire. S'agit-il d'une primo désignation ou du remplacement de quelqu'un ? Première question.

Monsieur Yvon BOURREL : C'est une primo désignation.

Monsieur Frantz DENAT : Et mon autre question, loin de moi de douter de la mémoire de la première adjointe et de sa connaissance du patrimoine, mais toute plaisanterie mise à part, je pense à quelqu'un qui nous a quittés, comme monsieur Claverie, et je me disais... Pardon, voilà.

Monsieur Yvon BOURREL : « Peccavi domine » ! Je me suis trompé, monsieur Claverie Christian était officiellement le correspondant défense quand il était élu. Il l'a été, puis il y a eu une vacance.

Monsieur Frantz DENAT : Parce que je connais, comme bien d'autres ici, ni plus ni moins, son implication, y compris sur les cimetières, sur tout un tas de choses comme ça, et je me disais que la jeunesse de notre première adjointe, dont le dynamisme remplacera l'expérience d'anciens combattants, pourrait être secondée utilement, je pense, par quelqu'un, peut-être des anciens élus ou des élus qui se sentiraient aussi à proximité.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Je vous remercie pour cette remarque pertinente et je vous assure que je suis fort bien entourée. C'est d'ailleurs monsieur Claverie qui m'avait invitée à prendre cette mission. J'ai eu la chance de beaucoup apprendre à son contact. J'ai la chance aussi d'être largement accompagnée par l'ensemble du monde combattant.

Monsieur Frantz DENAT : C'est parfait.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Je vous remercie de ce souci.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien. Merci pour vos interventions. On passe au vote si vous voulez bien ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

18. INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : Madame Crampagne fera part des dispositions qu'elle prendra pour fêter cette brillante désignation. Point suivant, on passe de l'Armée à l'Église. Nous parlons des indemnités pour le gardiennage des églises communales. Vous le savez, il existe pour le Conseil municipal la possibilité de gratifier — je ne sais pas si le terme est exact — en tout cas de dédommager dans le cadre de missions qui seraient celles qu'exercent les prêtres des différentes paroisses, des missions qui consistent à les considérer comme dans des tâches de gardien dès lors qu'ils résident dans la commune, gardien d'un bâtiment qui est communal, qui est l'église, quand bien même logerait-il au presbytère, comme c'est le cas de notre prêtre. Ce qui vous est proposé, c'est une indemnité qui se monte à 479,86 €, qui est plus le témoignage symbolique d'une reconnaissance d'un travail qui est fait. Souvent, il interpelle les services techniques pour nous faire part d'une défectuosité d'une installation ou d'une question de sécurité, à supposer qu'on ne s'en soit pas aperçu, une fuite d'eau ou quelque chose comme ça. Donc, je vous propose, comme nous l'avons fait l'année dernière, d'octroyer l'indemnité maximum qui est de 479,86 €, fixée par le ministère de l'Intérieur. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Je vous remercie. Madame la correspondante défense se voit octroyer le point suivant.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

19. CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-AUNES – ECOLE DES GARRIGUES :

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit des suites de la dissolution du SIVU des Garrigues qui a été engagée le 31 décembre 2021 par arrêté préfectoral. L'école des Garrigues est gérée par la commune de Mauguio, conformément aux souhaits des deux communes. La convention qui est proposée à votre approbation fixe les conditions du partenariat défini par et entre les communes de Mauguio et Saint-Aunès, s'agissant de la compensation du transfert de charge financière pour l'accueil d'élèves ne relevant pas de son territoire, s'agissant de l'attribution de compensations dans le cadre du transfert de la gestion des temps périscolaires à l'Agglomération, et s'agissant enfin du coût moyen de fonctionnement par élève retenu. Également sur la collaboration et la concertation entre les élus en charge des questions ayant trait à la vie de l'école.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Sophie. Des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est une école qui fonctionne sur deux communes et qui fonctionne bien. Sophie, continue.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

20. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, je change de sujet. Il s'agit de la modification du tableau des effectifs. Vous le savez, les emplois figurent au tableau des effectifs de la collectivité par catégorie et cadre d'emploi. Il est nécessaire de le mettre régulièrement à jour. Dans ce point, il est question de la volonté de pérenniser deux emplois d'agents recrutés initialement en remplacement de fonctionnaires, avec un poste d'adjoint technique à temps complet et un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet au sein de la Direction des Services à la Population. Par ailleurs, l'inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2022 d'un agent de la collectivité, qu'on lui a proposé de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet au sein de la Direction générale adjointe des moyens généraux.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. S'il n'y a pas de question, on passe au vote. Contre ? Abstention ? Abstention pour Monsieur Parmentier. Très bien, je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à 31 voix pour, 0 contre et 1 abstention (G.PARMENTIER).

21. CLASSES TRANSPLANTEES ECOLES PUBLIQUES ANNEE 2022/2023 – CONVENTION AVEC LES CENTRES D'HEBERGEMENTS ET LES ASSOCIATIONS :

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Le point suivant, je reviens sur l'éducation. Il s'agit des classes transplantées des écoles. Vous le savez, la municipalité soutient la mise en œuvre de classes transplantées et participe au financement à hauteur de 30 à 220 € par élève en fonction du format retenu. Pour l'année 2022-2023, 258 élèves participeront à l'un des quatre séjours présentés dans la présente délibération, pour un coût global qui devrait s'élever à 28 070 €. Pour mémoire, je vous rappelle que le nombre d'élèves participants peut évoluer en cours d'année selon les départs et les arrivées sur la commune et que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci, Sophie. On passe au vote. Contre ? Abstention ? Merci pour les enfants.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

22. CLASSES TRANSPLANTEES ECOLE PRIVEE ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION :

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Toujours sur l'éducation et l'accompagnement aux séjours. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, et sans que les contributions soient supérieures aux avantages consentis par la Commune aux écoles publiques de même niveau, la Municipalité participe au financement de la classe transplantée de l'école Notre-Dame, sur la base d'un montant fixé à 30 € par élève. Le projet présenté ce soir s'adresse à 56 élèves pour un montant de subvention de 1 680 €.

Monsieur Yvon BOURREL : Madame Pelletier.

Madame Marianne PELLETIER : Oui. J'étais intervenue par rapport à cette école privée parce que l'année dernière, on avait présenté l'obligation de financer de façon plus importante cette école, pour les maternelles, parce que l'école était devenue obligatoire à partir de trois ans, si je ne me trompe pas. Là, il n'y a aucune obligation ? C'est la commune qui choisit d'aider l'école Notre-Dame de la même façon que les écoles publiques de la commune ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : On est tenus de participer, dans une certaine mesure, à l'ensemble d'actions, et notamment à des actions de cet ordre-là.

Marianne PELLETIER : D'accord. J'en profite parce que le 23 est un peu lié. J'ai vu que là, pour les classes transplantées, il y avait un maximum, il y avait un plafond qui était prévu, qu'on atteint à peu près.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Oui, c'est 2 000 €.

Madame Marianne PELLETIER : 2 000 €, voilà. Et là, ça fait 1 680 €. Par contre, pour les intervenants en milieu scolaire, la commune donne la moitié par rapport aux écoles publiques, 250 € par enfant au lieu de 500. Là, il n'y a pas de plafond ? On fait ce qu'on veut ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Là-dessus, c'est un choix de notre part de contribuer et d'apporter notre soutien. On tient compte aussi du fait que dans une classe en école privée, il y a à la fois des élèves de la commune et des élèves hors commune.

Madame Marianne PELLETIER : Oui.

Madame Sophie CRAMPAGNE : C'est la raison pour laquelle on avait évoqué avec l'OGEC, qui est en gestion de Notre-Dame, le niveau de participation sur l'ensemble des actions qui sont portées. On est, sur ces sujets, en étroite collaboration avec eux et en toute transparence sur ce qu'on leur apporte. Donc, on est dans un soutien qui est largement bénéfique en tout cas pour les élèves.

Madame Marianne PELLETIER : Oui, j'imagine.

Madame Sophie CRAMPAGNE : J'avais précisé, Monsieur le DGS, dans mon point, que nous ne dépassions pas le soutien dévolu aux écoles publiques.

Madame Marianne PELLETIER : Oui. Juste pour dire que vu qu'il y a beaucoup d'aides aux écoles publiques, ça serait au détriment des écoles publiques. Ça serait vraiment très difficile pour moi de voter pour cette aide. Mon attachement à l'école publique et laïque fait que je suis un peu gênée d'une aide à une école privée qui est un choix personnel, privé des familles. Je tenais à le dire. On n'est pas forcément en phase tous à l'alternative citoyenne, mais j'ai du mal à laisser passer ça sans intervenir.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Après, je rappelle que c'est une école privée sous contrat. Donc, on est tenus d'une certaine participation. C'est la loi.

Madame Marianne PELLETIER : Oui. D'accord.

Monsieur Frantz DENAT : J'ai juste un regret, c'est qu'on n'arrive pas à caler ça sur notre école de voile et qu'on aille à La Grande-Motte. Je le dis tous les ans puisque c'était déjà le cas l'année dernière. J'aimerais bien que ça soit non pas par corporatisme et tout, mais par principe, par ambiance et parce qu'on a une belle école de voile, et que c'est dommage de ne pas en faire profiter en premier nos gamins, qu'ils soient privés ou publics.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Publics, largement ; privés, je vous assure, Monsieur Denat, qu'on s'y emploie. On leur a écrit à plusieurs reprises en leur demandant de bien vouloir essayer de trouver à se rapprocher.

Monsieur Yvon BOURREL : Les contraindre à le faire serait ce qu'on appelle une gestion de fait, ce que nous ne ferons pas. Et je crois savoir que pour des questions de créneau, ça n'a pas marché cette année.

Monsieur Frantz DENAT : C'était déjà le cas l'année dernière. Et c'est un effort en effet, comme disait notre première adjointe, Monsieur le Maire, l'incitation à certains moments.

Monsieur Yvon BOURREL : Je partage ce souhait. On passe au vote, s'il vous plaît ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Sophie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

23. INTERVENANTS EN MILIEU SCOLAIRE 2022-2023 – APPROBATION DES CONVENTIONS :

Rapporteur : Madame Sophie CRAMPAGNE

Madame Sophie CRAMPAGNE : Cette fois-ci, il est question des intervenants en milieu scolaire. Cette délibération marque également le soutien aux équipes enseignantes dans les projets proposés aux élèves des écoles de la ville. Il s'agit de supporter tout ou partie des charges liées à la venue d'intervenants extérieurs œuvrant durant le temps scolaire, à hauteur de 500 € par classe pour les écoles publiques et de 250 € pour l'école privée, soit 29 860 € pour l'année 2023. Il est proposé, les crédits étant inscrits, d'autoriser la signature des conventions qui étaient présentées en annexe de l'ordre du jour.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci. Monsieur Coisne.

Monsieur Bertrand COISNE : Je me pose une question là-dessus parce qu'on trouve toujours que les activités pour les élèves sont un peu, non pas indigentes, mais qu'on pourrait faire mieux, notamment en fongibilisant les moyens avec la MJC, l'école de musique, etc. Et je me suis fait dire ou répondre qu'en fait, c'est le corps enseignant qui n'était pas très proactif en la matière. Donc, on va mettre de l'argent sur la table pour eux. C'est bien, c'est super. Mais je voudrais un peu savoir quelle est la motivation des enseignants. Comment faire pour les stimuler ?

Madame Sophie CRAMPAGNE : Si je peux me permettre, je peux dire que sur notre commune, ils sont plutôt proactifs. Il y a énormément de projets dans l'ensemble des écoles, avec une volonté de faire beaucoup de

choses. Il n'y a pas une école qui n'ait pas un ou plusieurs projets sur toute l'année. Je suis assez étonnée de cette remarque parce que j'ai la chance de pouvoir assister au rendu d'un certain nombre de travaux et voir l'implication qui est mise par les enseignants de notre territoire. Ça me gêne de laisser à penser que les enseignants ne sont pas motivés, parce que je peux dire qu'ils le sont. Et au-delà de l'accompagnement financier qui est le nôtre, on a aussi la chance d'avoir des parents qui s'investissent pour prêter main-forte dans certaines écoles, qui contribuent aussi financièrement, ne serait-ce que par la coopérative scolaire. Donc, on a sur notre territoire de très beaux projets dont on peut vraiment se satisfaire.

Monsieur Bertrand COISNE : Merci de cette réponse.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Deux questions. La première concerne l'éducation à l'image. Je voulais savoir si ça concernait un accompagnement, ou en tout cas une alerte au niveau de nos jeunes justement sur les risques au niveau des réseaux sociaux.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Pour partie, il y a cette sensibilisation qu'on retrouve aussi dans le cadre des propositions qui sont faites par le service culturel, et plus particulièrement par nos médiathèques, puisqu'en dehors des interventions qu'on imagine derrière ces conventions, il y a aussi tout le volet des 48 actions qui sont proposées par nos services à l'ensemble des établissements scolaires et pour lesquels on a une attention toute particulière, notamment sur la sensibilisation. Je pense que cette année 2023 verra la mise en place d'ateliers à destination, sauf erreur de ma part, du troisième cycle, notamment sur le fait d'apprendre à détecter une fake news.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. C'est effectivement des sujets importants pour nos jeunes. Deuxième question, où je vais prendre le contre-pied total de ma collègue : quand je vois une différence de traitement sur la partie des écoles publiques et l'école Notre-Dame, en tout cas sur cette délibération, les parents sont des contribuables comme les autres, vous l'avez rappelé, et c'est une école sous contrat.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Pas tous.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Oui, pas tous, mais une partie.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Si vous faites le ratio de notre participation eu égard au nombre d'élèves, on n'est pas loin d'être à l'identique.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : En tout cas, sur la participation ramenée à l'élève, ça fait une différence.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Oui, mais vous la ramenez à la globalité des élèves, pas aux élèves de nos contribuables.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : En tout cas, je voulais m'inscrire en faux sur cette question-là.

Silence

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, Sandrine ne prendra pas part au vote. Je vous demande de voter cette disposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Madame Beaufils, je le dis pour la télé. Allez, Laurent. Monsieur Pradeille, bourse au projet méritoire.

Madame Sandrine BEAUFILS ne prend pas part au vote.
La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

24. BOURSE AU PROJET MERITOIRE – ATTRIBUTION 2022 :

Rapporteur : Monsieur Laurent PRADEILLE

Monsieur Laurent PRADEILLE : Bourse au projet méritoire, nous en avons une cette année. Vous en connaissez le principe. Il s'agit de soutenir des jeunes de la commune qui ont un projet méritoire. Là, c'est quand même un beau projet, c'est de devenir pilote de ligne. Quand on est dans une ville avec un aéroport, on a envie que nos enfants sachent que s'ils veulent être pilotes de ligne, on est à leurs côtés. Donc, on donne 500 € pour payer la moitié du casque de pilote qui coûte 1 000. Et c'est quand même une formation qui coûte 99 000 €, sur au moins quatre ou cinq ans. Quatre ou cinq ans. Avec les stages, ça va être quatre ans au moins. Mais oui, c'est cher. Enfin, comme il faut que les jeunes Melgoriens veuillent devenir pilotes de ligne, on les soutient. En contrepartie, cette jeune femme, Mélissa, nous a donné un coup de main pour la collecte alimentaire.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour Mélissa. Laurent, tu continues ?

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

25. BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES DE LA VILLE DE MAUGUIO CARNON – ATTRIBUTIONS ANNEE 2022 :

Rapporteur : Monsieur Laurent PRADEILLE

Monsieur Laurent PRADEILLE : Oui. Là, c'est les bourses au permis, que vous connaissez aussi. On a eu trois candidatures qui sont au niveau de 600 € chacune.

Monsieur Frantz DENAT : Excusez-moi, Monsieur le Maire. Est-ce qu'on peut avoir une idée du nombre de candidats ?

Monsieur Laurent PRADEILLE : Les candidats qui passent leur permis à Mauguio ?

Monsieur Frantz DENAT : Non, les demandes. "Après étude des dossiers de demande de bourse" : je me demandais pour combien il y en avait eu de demandes.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Je n'ai pas le nombre, mais s'il y a eu un dossier écarté, ce n'est pas plus. On ne va pas se retrouver avec un ratio de 20 dossiers pour trois trucs. Il n'y a pas beaucoup de dossiers. On va le rénover parce que c'est qu'il faut choisir son auto-école. C'est trop contraignant. On va le moderniser.

Monsieur Frantz DENAT : C'était mon souhait, c'était qu'il puisse être diffusé, parce que c'est important aussi. Si on peut aider les jeunes, c'est à volonté.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Oui, ça va être l'objet de cette année.

Madame Marianne PELLETIER : Justement, j'en profite. Pour les Carnonnais qui ont des difficultés à aller à Mauguio à l'auto-école, si on leur permettait de choisir une autre auto-école plus près, où ils pourraient aller à vélo, à Pérols, par exemple. Je ne parle pas de rattachement à Pérols en disant ça du tout. Mais c'est vrai que c'est compliqué puisqu'il n'y a pas d'auto-école à Carnon.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Il y en avait une à l'époque.

Madame Marianne PELLETIER : Il y en avait une. Mais une fois qu'elle a eu de beaux résultats, elle est repartie à La Grande-Motte très rapidement. Je ne vais pas revenir sur cette auto-école, mais je suis bien au courant avec mes enfants.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Nous sommes d'accord. Quand il y en avait une, c'était compliqué, et pour l'instant il n'y en a pas, ce qui est encore plus compliqué. Donc, ce qui nous amène à moderniser. C'est ce qu'on va faire cette année.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Dans le même ordre d'idée, si vous pouviez nous transmettre les critères. Je vous remercie.

Monsieur Laurent PRADEILLE : Oui, pas de problème. C'est de l'accompagnement social.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je n'ai aucun doute.

Monsieur Bernard COISNE : Et c'est sur conditions de ressources ou pas ?

Monsieur Laurent PRADEILLE : Oui.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote si vous voulez bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour eux. Toujours Monsieur Pradeille.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

26. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU SECOURS POPULAIRE DANS LE CADRE DU VIDE-GRENIERS SPECIAL NOËL :

Rapporteur : Monsieur Laurent PRADEILLE

Monsieur Laurent PRADEILLE : Les vide-greniers. Vous savez qu'on fait plusieurs vide-greniers. Il y a le célèbre vide-grenier de Noël qui fait l'objet de cette délibération, puisque nous reversons le prix des places à une association. Cette année, c'est le Secours populaire. Vide-greniers qui marchent très bien. Mais si vous voulez faire des affaires, sachez qu'il ouvre à 9 heures et qu'il faut être là à 8 h 30. Sinon, vous ne ferez pas d'affaires parce que ça marche très fort. Dès le matin, il y a tous les chineurs professionnels qui sont là. Donc, c'est vraiment une bonne animation dans la Grand-rue pour le week-end de lancement de Noël.

Monsieur Yvon BOURREL : Bien. On passe au vote pour le versement de cette subvention au Secours populaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour eux. Monsieur Cappelletti Laurent.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

27. PROPOSITION DE DATES RELATIVES AUX OUVERTURES DOMINICALES POUR LA BRANCHE AUTOMOBILE ET LES COMMERCES DE DETAILS SUR L'ANNEE 2023 :

Rapporteur : Monsieur Laurent CAPPELLETTI

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Merci. Bonsoir. Vous le savez, depuis la loi Macron de 2015, le nombre maximum de dimanches dérogatoires au principe du repos dominical pouvant être autorisé par le maire est passé de 5 à 12 sous réserve d'un avis favorable du conseil municipal. Le Conseil national des professions de

l'automobile, la Chambre de commerce et d'industrie, les organisations syndicales, comme tous les ans, ont été sollicités pour avis sur les dates dérogatoires pressenties. Les professions de l'automobile et la Chambre de commerce et de l'industrie ont répondu favorablement aux propositions. Parmi les organisations syndicales, seul le syndicat CFDT a répondu par un avis défavorable. Les dates proposées, je ne vais pas les lire dans le détail, cinq sont proposées concernant les professions de l'automobile et 12 sont proposées concernant les commerces. Par ailleurs, ces dates ont reçu un avis favorable de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or. Il vous est donc proposé de voter sur ces dates.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Laurent. Une question.

Monsieur Frantz DENAT : Décidément, j'ai beaucoup de questions. Est-ce qu'il y a des raisons précises des dates ? On voit par exemple les ouvertures du dimanche 6, 13, 20, 27 août. Dans mon esprit logique, je me dis que c'est la période des congés, il y a plein de monde le dimanche ici, c'est la bonne période. J'ai un peu plus de mal avec le 22 janvier. Ceux qui auraient leur fête le 22 janvier seraient critiqués. Et 10, 17 et 24 décembre, on comprend bien évidemment aussi, ce sont les dimanches avant Noël. On a un peu plus de mal avec les 12 et 19 novembre. Quant aux ventes de véhicules, c'est un peu pareil. Je me demande si ça correspond à des périodes de soldes, des trucs comme ça. Par exemple, le 11 juin, on solde les 2022 pour les 2023, ou si c'est simplement parce que comme on a le droit à cinq, on en demande cinq.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : C'est exactement ça. Les cinq dates sur l'automobile correspondent à des dates qu'ils souhaitent pour les raisons que tu as évoquées, et les 12 dates sont confirmées par la CCI pour les mêmes raisons. Après, il y a des raisons concurrentielles qui rentrent en ligne de compte par ailleurs.

Monsieur Yvon BOURREL : Il ne faut pas se tromper. On a consulté les professionnels et les diverses chambres. Ils font leurs propositions, nous donnons un agrément.

Monsieur Frantz DENAT : À la nuance près que derrière, il y a commerce et commerce. Si j'ouvre mon commerce et que je tiens, comme nombre de commerçants, seul ma boutique, c'est une chose. Si j'entraîne des salariés qui vont avoir 12 dimanches de moins dans l'année, c'était autre chose. C'est de cela que je souligne la responsabilité de choix.

Monsieur Yvon BOURREL : Dans les instances statutaires, ce sont des sujets que vous abordez.

Monsieur Laurent CAPPELLETTI : Ça fait cinq ans maintenant, il n'y a jamais eu de critiques, y compris des salariés sur ces dates, qui généralement sont volontaires et sont payés en heures supplémentaires sur ces journées.

Monsieur Yvon BOURREL : Ceci étant, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Merci. Madame Barthes Rachel.

La délibération suivante est adoptée à 28 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (S.GRES-BLAZIN – B.COISNE – D.BOURGUET – M.PELLETTIER).

28. MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR AU PROFIT DES SERVICES DE POLICES MUNICIPALES ET D'UN MONITEUR AU MANIEMENT DES ARMES :

Rapporteur : Madame Rachel BARTHES

Madame Rachel BARTHES : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la formation des agents de la police, qui est une formation réglementaire, il convient de renouveler la mise à disposition du stand de tir auprès des

polices municipales puisque les conventions qui sont en cours s'arrêtent demain. Considérant les demandes des communes utilisatrices, il est proposé de procéder au renouvellement de ces conventions de mise à disposition du stand de tir de 25 mètres. Le conventionnement prévoit une participation financière pour chaque collectivité, conformément à la grille des tarifs communaux votée annuellement.

Monsieur Yvon BOURREL : Merci Rachel. Monsieur Parmentier.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Une question : est-ce que le stand de tir de Mauguio est homologué CNFPT au niveau national ?

Madame Rachel BARTHES : Oui. Par rapport au CNFPT, nous inscrivons, au budget 2023, une sécurisation des portes cibles puisqu'il y avait une dangerosité.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Est-ce que vous pourriez nous communiquer justement ce document homologuant la certification du stand ? J'ai eu des infos différentes. C'est quand même important dans le sens où s'il y a un accident, ça engage la responsabilité du maire.

Madame Rachel BARTHES : Bien sûr.

Monsieur Gilles PARMENTIER : J'ai par ailleurs une autre question sur le club de tir justement. Il semblerait que la municipalité ne souhaite pas qu'ils organisent trois tournois amicaux de tir. Est-ce que vous pouvez me confirmer cette information ? Si oui, pourquoi ? Avec quelle justification ?

Madame Rachel BARTHES : C'est hors sujet, mais je vais répondre à votre question. Vous avez un calendrier fédéral. Ce sont des tirs sportifs dans le cadre de la politique sportive. Nous accordons les compétitions inscrites au calendrier fédéral avec la Ligue et la Fédération.

Monsieur Gilles PARMENTIER : J'entends, mais le tir sportif est quand même un sport olympique. Dans ce club, il y a des gens qui préparent les championnats de France, qui participent aux championnats de France, qui sont parfois aussi champions de France, notamment un en handisport. Ces tournois permettent de préparer ces compétitions. Ce sont des événements qui rassemblent beaucoup de monde et qui ensuite font vivre les restaurants lorsque ça a lieu. Je ne vois pas en quoi la municipalité peut interdire à un club sportif la tenue d'un tournoi amical. Est-ce que la mairie ne va pas trop loin dans la politique d'un club sportif, alors que normalement, il y a une certaine différence ?

Madame Rachel BARTHES : Je vais vous répondre, Monsieur Parmentier. Ces tournois ne sont pas inscrits au niveau de la ligue, donc ils ne peuvent pas être acceptés par la mairie, tout simplement.

Monsieur Yvon BOURREL : On rentre dans un débat qui est celui de l'association. On a un point à voter, c'est la mise à disposition au profit des policiers municipaux.

Monsieur Frantz DENAT : Est-il possible d'avoir la liste des communes bénéficiaires ?

Monsieur Yvon BOURREL : Oui, bien sûr, on vous la donnera.

Monsieur Frantz DENAT : J'ai une question. Est-ce que ça ne concerne que L'Etang de l'Or, je vais le dire comme ça, ou ça va au-delà ? Est-ce que la commune de Montpellier est contractualisante ?

Madame Rachel BARTHES : Ils ont un centre à Montpellier.

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

29. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – ARTICLES 10, 15, 17, 20, 24, 25 ET 28 (annexe envoyée le 02/12/2022) :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Yvon BOURREL : On passe au dernier point à l'ordre du jour, qui est le règlement intérieur du conseil municipal qui a été adopté en 2020, modifié en 2021 et remodifié en 2022. La réforme se décompose en trois volets : la publication électronique des actes obligatoires à compter du 1^{er} juillet 2022, la clarification et l'harmonisation des règles relatives aux actes rédigés à l'issue des séances des organes délibérants, suppression du compte-rendu et clarification d'un procès-verbal avec la suppression du recueil des actes administratifs et modifications relatives à la tenue du registre de délibérations. Ensuite, vous avez la déclinaison des commissions et la possibilité de poser des questions si vous en avez ou d'adopter le règlement si sa rédaction vous convient.

Frantz DENAT : Excusez-moi sur l'article 13 page 7 : "Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse". Je suppose que le règlement sous-entend que ce sont les fonctionnaires de la commune. Ce que dit le Code général des collectivités territoriales, c'est que ne peuvent s'exprimer que les élus, que le maire peut autoriser la parole soit des fonctionnaires, soit de personnes qu'on pourrait qualifier... vous allez prendre par exemple un expert qui va venir exposer quelque chose devant le conseil municipal. Je ne sais pas ce que le terme "auxiliaire de séance" entend dans cet article.

Monsieur Yvon BOURREL : Toute personne dont le maire aurait besoin pour tenir le secrétariat de séance. À aujourd'hui, c'est une description tout à fait formelle. François Dalbard est en train d'écrire par exemple. Il n'y a pas de malice derrière cette disposition.

Monsieur Frantz DENAT : Ce n'était pas une malice. Je ne vois pas de malice partout, il ne faut pas croire. J'en vois beaucoup, mais je n'en vois pas partout. Je me demandais si la prise de parole qui est prévue, par exemple, je n'ai pas retrouvé, dans le PV du 10 octobre, l'entité des interventions des uns et des autres. Je me demandais si le règlement intérieur, dans sa rédaction, prévoit que les fonctionnaires puissent s'exprimer. Si tel est le cas, il faut que ce soit inscrit. Et est-ce que vous prévoyez d'envisager la possibilité que le conseil municipal puisse entendre un expert ?

Monsieur Yvon BOURREL : Sur invitation expresse du maire. Si je juge que c'est utile ou nécessaire, comme cela se fait en conseil d'agglomération par exemple, quand on demande à une personne en charge de dossier d'apporter des éclaircissements qu'un professionnel apportera nécessairement mieux qu'une personne qui peut être élue et très compétente, mais dont ce n'est pas le métier.

Monsieur Frantz DENAT : On est tout à fait d'accord. Je ne le voyais pas écrit.

Monsieur Yvon BOURREL : Je pense que les dispositions que nous avons prises à ce jour ne bâillonnent pas la démocratie ni les actes républicains qui sont posés en conseil municipal. D'ailleurs, avec l'ouverture qui a été faite pour les commissions, j'ai reçu votre courrier, il n'y a pas de soucis.

Monsieur Frantz DENAT : Toujours pas. Ma question était : est-ce qu'on écrit quelque part ce qu'on vient de se dire ?

Monsieur Yvon BOURREL : Cette rédaction dit ce qu'elle dit. Je vous ai répondu. Cette rédaction habilite le maire à cette possibilité que vous sollicitez. La réponse est oui.

Monsieur Frantz DENAT : OK, merci.

Monsieur Yvon BOURREL : Monsieur Chazot.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : En complément, comme vous venez de m'interpeller, je comprends que le tableau à l'écran sera corrigé.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vais vous répondre, Monsieur Chazot, vous m'avez écrit.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : C'est pour ça que je revenais explicitement.

Monsieur Yvon BOURREL : Il est déjà corrigé d'ailleurs. D'autres questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité. Ainsi se termine ce conseil.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gilles PARMENTIER : J'aimerais continuer la discussion. Post-conseil, on a le droit de faire...

Monsieur Yvon BOURREL : Le conseil n'est pas clos. Les points à l'ordre du jour sont terminés. J'ai d'autres informations à vous communiquer sur des événements qui se sont déroulés récemment, notamment celle des élections professionnelles dont je porte les résultats à votre connaissance par le biais de madame Crampagne.

Madame Sophie CRAMPAGNE : Les élections professionnelles se sont tenues le 8 décembre dernier. Il s'agissait d'élire le premier comité social territorial puisque désormais, le comité technique et le CHSCT ont fusionné en une seule et même instance. Je porte à votre connaissance qu'à l'issue du scrutin, la participation des électeurs pour notre commune s'est élevée à 59,62 %, soit 223 votants sur 374 agents inscrits sur la liste électorale. Le résultat de ces élections vient toutefois bouleverser le paysage syndical de la collectivité qui, depuis les dernières élections professionnelles de 2018, bénéficiait de la représentativité de trois organisations syndicales. Désormais, nous avons FAFTP qui a trois sièges, FO, un siège, et l'UNSA n'a pas de représentants sur ce nouveau mandat.

Monsieur Yvon BOURREL : Ce sont des informations factuelles. Vous dire également que se sont tenus, le mercredi 30 novembre et le mercredi 14 décembre, les repas des aînés à Carnon et à Mauguio, qui ont connu un vif succès. Les gens étaient contents de se retrouver. De la même manière, vous êtes tous invités, vous recevrez un mot d'invitation, pour les vœux de la municipalité et du maire le vendredi 6 janvier à 18 h 30 au gymnase Beugnot à Mauguio dans une version qui tiendra compte du climat de sobriété. Cette cérémonie se conclura par un vin d'honneur, c'est-à-dire une formule un peu plus légère, un peu plus directe. Il n'y aura pas forcément un serrement de mains à l'entrée par rapport à ce qui se passe actuellement avec la prolifération du Covid, une entrée en matière plus rapide et une fin de soirée un peu plus précoce. Compte tenu qu'on éteint les lumières à 23 heures, ça se terminera forcément avant, mais ça se déroulera toujours dans la meilleure des convivialités. Vous y serez, soyez-en certains, bien accueillis. Cela dit, je vous laisse une seconde, Monsieur Parmentier.

Monsieur Gilles PARMENTIER : Comme on n'a pas de commission sport, je suis obligé d'en parler maintenant. Ce serait pour savoir, Madame Barthes, si d'autres associations sportives ont vu leurs tournois amicaux refusés les années précédentes. Merci.

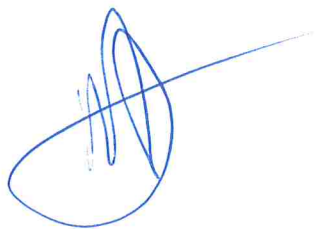
Madame Rachel BARTHES : Monsieur Parmentier, on vous avait proposé la dernière fois, avec Laurence Gély, d'envoyer vos questions à la commission associations de manière que je puisse venir vous y répondre. Merci.

Monsieur Gilles PARMENTIER : C'est sur ce point précis.

Monsieur Yvon BOURREL : La vie associative vous répondra, la vie sportive aussi, la vie festive aussi, modérément. Merci pour votre participation. Passez de bonnes fêtes de fin d'année avec vos familles, vos amis et les personnes qui vous conviendront. Le prochain conseil sera le lundi 13 février, où nous voterons le budget. Bonne soirée à tous !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 11

**Le secrétaire de séance,
François DALBARD**



**LE MAIRE
Yvon BOURREL**

